

Affaires indiennes et du Nord Canada

1977-1978 Rapport annuel (c) Publié avec l'autorisation
de l'hon. J. Hugh Faulkner, ministre
des Affaires indiennes et du Nord Canada,
Ottawa, 1978.

QS-3173-000-BB-A1

No de catalogue : R1-1978

ISBN 0-662-50114-4

Table des matières

Programme de Parcs Canada

Introduction

Politique de Parcs Canada

Des parcs conçus pour les gens

Bourses d'études de Parcs Canada

Parcs nationaux

Projets de nouveaux parcs

Administration des lotissements urbains

Région de l'Atlantique

Région du Québec

Région de l'Ontario

Région des Prairies

Région de l'Ouest

Parcs et lieux historiques nationaux

Région de l'Atlantique

Région du Québec

Région de l'Ontario

Région des Prairies

Région de l'Ouest

Accords au sujet de la récréation et de la conservation

Canaux historiques

Région de l'Atlantique

Région du Québec

Région de l'Ontario

Parcs Canada et la communauté internationale

Convention pour le patrimoine mondial

Autres activités internationales

Programme des Affaires indiennes et inuit

Introduction Éducation

Affaires communautaires et administration locale

Logement

Promotion économique

Fonds de promotion économique des Indiens

Aide financière et technique

Réévaluation et amélioration du système d'exploitation

Développement socio-économique

Réserves et comptes de fiducie

Gestion foncière

Effectif des bandes

Exigences statutaires

Ressources minières des Indiens

Orientations, recherche et évaluation Évaluation des programmes

Orientations

Recherche

Projets spéciaux

Bureau des revendications des Autochtones
Revendications globales
Labrador
Nouvelle-Écosse
Nouveau-Québec
Colombie-Britannique
Yukon
Territoires du Nord-Ouest
Arctique de l'Ouest
Revendications particulières
Maritimes
Ontario
Prairies
Colombie-Britannique
Programme des Affaires du Nord
Introduction Évolution constitutionnelle
Développement culturel
Education
Formation professionnelle
Développement économique
Caisse de prêts aux Inuit
Caisse de prêts aux petites entreprises
Coopératives inuit
Pipelines du Nord
Environnement du Nord
Révision de la politique de cession des terres dans le Nord
Agriculture
Gestion foncière - Programme d'aménagement de lotissements pour la construction de chalets
Suspension de la cession de terres dans la région de Baker Lake
Gestion des ressources renouvelables
Ressources hydrauliques
Lutte contre les dommages causés par les inondations
Gestion foncière
Convention générale de développement
Transports et communications
Commission d'énergie du Nord canadien
Gestion des ressources non renouvelables
Pétrole et gaz
Mines
Programme d'Administration
Introduction
Planification et analyse des ressources
Opérations comptables du Ministère
Génie et architecture
Méthodes de gestion
Services administratifs
Affaires publiques et parlementaires
Orientation générale
Personnel
Bureaux régionaux

Résumé financier

État comparatif des dépenses et des recettes (en millions de dollars) pour les années financières se terminant les 31 mars 1977 et 1978

Compte budgétaire	1976-1977	1977-1978	Augmentation ou (diminution)
Fonctionnement
Administration	21.4	24.0	2.6
Affaires indiennes et inuit	446.6	527.7	81.1
Affaires du Nord	248.7	284.9	36.2
Parcs Canada	85.3	98.8	13.5
...	802.0	935.4	133.4
Immobilisations
Affaires indiennes et inuit	109.3	115.7	6.4
Affaires du Nord	35.5	36.2	0.7
Parcs Canada	67.3	82.7	15.4
...	212.1	234.6	22.5
Dépenses budgétaires totales	1014.1	1170.0	155.9
Recettes *
Affaires indiennes et inuit	0.2	0.4	0.2
Affaires du Nord	0.0	0.0	0.0
Parcs Canada	0.0	0.0	0.0
Recettes budgétaires totales	0.2	0.4	0.2
Dépenses budgétaires nettes	1013.9 **	1169.6	155.7
Compte non budgétaire Prêts, investissements, avances, etc
Affaires indiennes et inuit	9.7	0.3	(9.4)
Affaires du Nord	(62.2)	4.3	66.5
Total (non budgétaire)	(52.5)	4.6	57.1
Dépenses totales (brutes)	961.6	1174.6	213.0

* Les chiffres ne comprennent que les recettes faisant l'objet d'un crédit ** Les comptes publics et le rapport annuel 1976-1977 indiquent \$1 001.0 au lieu de \$1 013.9. L'augmentation de \$12.9, attribuable aux deux facteurs suivants, sera inscrite dans la même colonne dans les comptes publics 1977-1978 : 1) redressements du MAS aux "contributions à des régimes de prestations aux employés" (\$2.2); 2) inscription des recettes de Parcs Canada au crédit du Fonds du revenu consolidé plutôt qu'aux affectations (\$10.7).

Programme des Affaires indiennes et inuit

Introduction

Le Programme des Affaires indiennes et inuit du Ministère dessert les Indiens inscrits du Canada, dont le nombre se chiffrait à 295 898 au 31 décembre 1977, ainsi qu'environ 4 250 Inuit qui vivent à l'extérieur des Territoires du Nord-ouest, surtout au Labrador et au Nouveau-Québec.

Le Programme des Affaires indiennes et inuit aide les Indiens et les Inuit à participer, par l'entremise de leurs conseils de bande et de leurs associations, aux prises de décision. Le Programme élabore également et met en oeuvre les lignes directrices et les programmes destinés à aider les Indiens à réaliser leurs aspirations culturelles, économiques et sociales au sein de la société canadienne. Ces préoccupations constantes font partie intégrante du nouveau rôle du Ministère et l'accent qui auparavant était mis sur le contrôle et la direction porte plutôt maintenant sur l'appui et le soutien.

Éducation

Depuis 1973, le Programme des Affaires indiennes et inuit a mis en oeuvre une politique de contrôle de l'éducation par les autorités locales. Dans le cadre de cette politique, qui reflète d'ailleurs la déclaration de principe présentée au gouvernement en 1972 par la Fraternité des Indiens du Canada, les Indiens exercent une autorité parentale et un contrôle local sur l'éducation de leurs enfants.

Quatre-vingts des 573 bandes indiennes gèrent entièrement leur programme d'éducation tandis que plus de 400 bandes en contrôlent une ou plusieurs parties. Au-delà de 5 500 étudiants fréquentent des écoles dirigées par des bandes indiennes. Dans certaines réserves, le programme d'éducation inclut maintenant la 10^e année et les niveaux supérieurs. Cela est fait à titre d'essai seulement, car malgré une augmentation en 1976-1977 d'environ 4 p. 100 des inscriptions au niveau secondaire, le nombre des élèves est relativement faible.

Le nombre de représentants des bandes indiennes a également augmenté au sein des conseils scolaires locaux des provinces, ce qui indique clairement que plus de la moitié de la population estudiantine indienne fréquente des écoles administrées par des commissions scolaires provinciales. Parmi les membres des commissions scolaires provinciales, on compte maintenant environ 100 Indiens.

Le nombre d'indiens inscrits à des cours de formation post-secondaire est de plus de 4 500. Un soutien financier et un service de conseillers pédagogiques sont offerts aux Indiens et aux Inuit admis à des cours de formation post-secondaire, à la condition qu'ils soient résidents du Canada.

Le nombre d'Indiens inscrits dans les écoles primaires et secondaires continue à s'accroître à un rythme régulier. Les Indiens des écoles secondaires représentent maintenant 17 p. 100 de la population scolaire indienne par rapport à 7 p. 100 en 1960 et le taux d'accroissement annuel est demeuré à environ 8 p. 100. Le nombre des élèves du primaire paraît augmenter plus lentement, mais le nombre d'inscriptions demeurera vraisemblablement constant pendant quelques années à cause de la baisse du taux de natalité.

En 1977-1978, les inscriptions dans les écoles fédérales s'élevaient à 35 051 et celles dans les écoles non fédérales, où les étudiants indiens bénéficient d'accords sur les frais de scolarité avec les provinces, étaient de 43 037, portant ainsi le total des écoliers indiens à 78 088.

L'un des principaux objectifs de la Direction du soutien éducationnel et culturel du Programme est de s'assurer que l'éducation donnée aux Indiens les aide à préserver et à maintenir leur culture. Des programmes d'enrichissement culturel, y compris des cours où les langues indiennes sont utilisées comme véhicule d'enseignement ou encore constituent le sujet à l'étude, ont été introduits dans les écoles fédérales et provinciales. Des cours spéciaux destinés à préparer des Indiens à devenir enseignants, aides-enseignants ou professeurs de langues ont été mis sur pied en vue de permettre aux enfants indiens de recevoir une éducation dispensée par les leurs.

Des centres culturels et éducatifs qui s'ajoutent aux institutions d'enseignement visent à faire acquérir aux Indiens une plus grande conscience de leur héritage culturel.

Affaires communautaires et administration locale

Depuis plus de dix ans le Ministère aide les Indiens à acquérir la compétence nécessaire pour gérer les affaires locales de manière efficace.

Les bandes reçoivent, en vertu de programmes du Ministère, des fonds d'immobilisations et de fonctionnement pour des programmes tels que l'entretien et l'aménagement des installations de la collectivité, les services sociaux, les services de police et les loisirs.

Au cours de 1977-1978, les conseils d'Indiens et d'Inuit ont administré environ 147 millions de dollars en fonds publics et plus de 68 millions de dollars en fonds de bande, ces montants étant affectés à divers projets d'administration locale.

Outre les fonds d'immobilisations, de fonctionnement et d'entretien, le Ministère fournit aux conseils de bande des fonds de financement de base selon la population de la bande. Ces fonds servent entre autres à couvrir les frais de fonctionnement des bureaux de la bande, à payer les salaires du personnel de soutien, les services de conseillers professionnels ainsi que les émoluments et frais de déplacement du chef et des membres du conseil. Afin d'aider les bandes à assumer les frais d'administration des programmes, des fonds additionnels sont mis à leur disposition; le montant accordé est négocié pour chaque activité de programme.

Logement

Les Inuit et les Indiens inscrits qui vivent dans les réserves ou à l'extérieur bénéficient d'une aide au logement. Le Programme d'aide au logement à l'intérieur des réserves permet aux Indiens qui occupent un emploi permanent de recevoir, de la SCHL, des prêts dont le Ministre se porte garant. Au cours de la période couvrant les six dernières années jusqu'à la fin de l'année financière se terminant en mars 1978, quelque 407 maisons ont été construites dans le cadre de ce programme et le Ministre a garanti des prêts pour un montant de 7 millions de dollars. De plus, 668 maisons ont été érigées grâce aux prêts pour projets et le Ministre s'est porté garant d'un montant de 10,2 millions de dollars.

Les Indiens qui vivent dans les réserves peuvent obtenir un logement par l'entremise du Programme de logement subventionné. Au cours des sept dernières années, ce Programme a permis de construire près de 12 500 maisons et d'en rénover 11 500 autres. Une somme de 163 millions de dollars a été affectée à cette fin.

Les Indiens qui vivent hors des réserves, qu'il s'agisse d'individus ou de familles, et qui peuvent donner la preuve d'un emploi permanent, sont admissibles à un prêt de la SCHL, remboursable et de première hypothèque, et à un prêt du Ministère, rémissible et de deuxième hypothèque. Depuis 1967, quelque 2 151 maisons ont été achetées dans le cadre de ce Programme, ce qui représente 17,3 millions de dollars d'emprunts en seconde hypothèque.

En septembre 1977, le ministre du MAINC a annoncé une nouvelle politique de logement pour les Indiens qui vivent dans les réserves. En vertu de cette nouvelle politique, les sources de financement offertes par le Ministère, la Société centrale d'hypothèques et de logement et le Programme Canada au travail de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada seront utilisées. De plus les individus et les bandes indiennes pourront fournir une contribution sous forme monétaire et/ou de travail. Alors que la nouvelle politique est mise en application, d'autres études sont poursuivies en vue de la clarifier et de coordonner la réalisation des programmes de logement.

1	Ce tracteur, propriété de la bande indienne, est devenu un véhicule à usages multiples dans la réserve de Driftpile, près du Grand lac des Esclaves.
2	C'est grâce au Programme d'aide aux pêcheurs indiens, créé par le gouvernement fédéral en 1908, que le Princess Chérie a pu être acheté.
3	Les collines de Boisdale forment le décor de la nouvelle école fédérale d'Eskasoni. (Photo de Chris Laporte, du Micmac News.)
4	Jack Sinclair, chef de la bande des Peguis, et Dave Nicholson, directeur général régional du Manitoba, signent l'entente accordant au conseil scolaire des Peguis le contrôle de l'enseignement.
5	Même les très jeunes attendent l'arrivée de Son Altesse royale le Prince Charles, pour les célébrations du Traité no 7, en Alberta.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Promotion économique

Fonds de promotion économique des Indiens

Le Fonds de promotion économique des Indiens (FPÉI) a été créé en 1970. Le Fonds assure une base financière au Ministère qui a pour mandat d'aider les Indiens à créer des emplois et des débouchés propres à leur assurer des revenus en fournissant des capitaux aux entreprises indiennes et aux Indiens.

Aide financière et technique

Au cours de l'année financière 1977-1978, le Programme des Affaires indiennes et inuit a approuvé 607 prêts représentant une valeur totale de 9,3 millions de dollars et a garanti, en tout ou en partie, des prêts obtenus des sources de prêts habituelles, pour une valeur totale de 4,3 millions de dollars.

Durant cette période, la Direction de la promotion économique et de l'emploi a également favorisé le développement des entreprises indiennes en leur versant des contributions s'élevant à 26,3 millions de dollars. Pour aider les Indiens à établir leurs propres entreprises, cette Direction, par l'entremise du FPEI, a participé à la planification de ces dernières et a fourni d'autres services professionnels et techniques.

Grâce à cet appui, 1 720 nouveaux emplois ont été créés en 1977-1978. Au cours des sept premières années d'existence de ce Fonds, l'embauche représenta environ 10 120 années-homme. Les crédits ont été affectés à des entreprises oeuvrant dans les domaines de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la pêche, du piégeage, de la construction, de l'immobilier, de la fabrication, du transport, des communications et du commerce de gros et de détail.

Réévaluation et amélioration du système d'exploitation

Tel que mentionné l'année dernière, on a procédé à une réévaluation en profondeur du Programme de promotion économique. La première année de la mise en oeuvre du processus est terminée et la seconde est en cours.

Cette réévaluation comporte une analyse détaillée de chaque projet entrepris par les Indiens avec l'aide du Fonds de promotion économique des Indiens. Une telle analyse a permis une stabilisation planifiée du Fonds sur une période de trois ans. L'objectif visé est soit de maintenir les projets qui nécessitent des changements importants, tant au niveau de leur structure que de leur financement, soit, dans certains cas, d'abandonner des projets. Tout en procédant à la révision du portefeuille de la promotion économique, la Direction de la promotion économique et de l'emploi continuera à refinancer et à restructurer les projets valables.

Compte tenu des capitaux déjà investis, cette démarche peut sembler coûteuse, mais tout compte fait, dans le cas de l'abandon de projets, par exemple, elle le serait beaucoup moins que le maintien d'entreprises qui n'ont aucune chance de rentabilité et éviterait la désillusion et le découragement chez les intéressés.

Développement socio-économique

A la suite de la réévaluation du programme mentionnée plus haut, on en a conclu que les méthodes conventionnelles d'expansion ont fini par imposer des techniques inadéquates aux agglomérations et aux hommes d'affaires indiens. On a établi également que pareilles techniques sont conçues à l'intention des agglomérations urbaines dont les ressources de soutien sont complexes. Afin de laisser aux entreprises indiennes le temps de prospérer et de profiter à leurs agglomérations et au personnel de la gestion, d'acquérir de l'expérience, leur coût doit souvent être couvert par des subventions et ce, pour une période de temps indéfinie.

Une nouvelle méthode de développement socio-économique des Indiens, qui est actuellement en cours d'élaboration, comprend une unification et une redistribution des ressources du programme ainsi qu'une utilisation efficace des ressources des autres ministères et organismes. On travaille actuellement à l'élaboration de cette méthode tout en respectant le cadre constitutionnel de la Loi sur les Indiens telle qu'elle est maintenant, les amendements proposés à cette Loi et la structure politique de la communauté indienne. On tient également compte des négociations tripartites en cours entre les gouvernements fédéral, provinciaux et les associations indiennes ainsi que de la gestion financière et de la structure administrative du Programme des Affaires indiennes et inuit.

Cette méthode se fonde sur les principaux points suivants : 1 Les bandes sont d'abord et avant tout responsables de la planification, de l'organisation et du contrôle du développement social et économique dans les réserves indiennes. 2 Les projets de développement doivent être entrepris dans le cadre des processus de planification socio-économique fondés sur la communauté. 3 Le Programme des Affaires indiennes et inuit doit accorder un appui total au développement et au fonctionnement des administrations de bande et des entreprises communautaires en fournissant le cadre statutaire adéquat pour l'exercice des pouvoirs de la bande. 4 Le Programme des Affaires indiennes et inuit doit fournir, en plus des ressources financières nécessaires à l'exercice réel de l'autorité de la bande, la formation et les services techniques et de consultation en gestion aux administrations de bandes. 5 Les entreprises proposées par les Indiens doivent être subventionnées jusqu'à ce que ces derniers puissent prospérer et faire partie du marché. De plus, M. Beaver a été nommé conseiller spécial auprès du Ministre et du président de la Fraternité des Indiens du Canada. M. Beaver et le comité choisi pour l'aider entreprendront un examen détaillé du développement économique en vue de présenter des commentaires au sujet des orientations et des programmes du Ministère. Ils devront également voir dans quelle mesure les buts fixés ont été atteints de façon efficace.

Réserves et comptes de fiducie

Les principaux objectifs des réserves et des comptes de fiducie sont : 1 d'assurer le respect des obligations contractées en vertu des traités et des autres obligations de fidéicommissaire en ce qui a trait aux terres, aux fonds de bande et à l'effectif; 2 d'administrer les articles de la Loi sur les Indiens qui ont trait aux élections, aux référendums, aux résolutions du conseil et aux terres; 3 d'aider les Indiens à retirer de l'utilisation des ressources minières dont ils disposent le maximum de bénéfices, tels qu'ils les ont définis.

Gestion foncière

La Direction de la gestion foncière administre les terres de la Couronne réservées à l'usage et au bénéfice des bandes indiennes en s'assurant du respect des obligations contractées en vertu des traités et autres ententes, et du respect des responsabilités qui découlent de la Loi sur les Indiens.

La Direction agit principalement en vertu de la Loi sur les Indiens. Il existe cependant 14 autres statuts, telles la Loi régissant l'adjudication des terres publiques et les lois ayant trait aux terres et aux ressources naturelles dans les diverses provinces et dans certaines réserves, sur lesquels sont fondées les activités de la Direction.

La Direction de la gestion foncière administre quelque 6,3 millions d'acres de terres de réserves et plus de 15 millions d'acres de terres cédées. Il existe actuellement 573 bandes indiennes qui occupent 2 196 réserves et quelque 79 agglomérations.

La décentralisation, en faveur des régions et des bandes, des fonctions de la gestion foncière et des comptes de fiducie, commencée en 1974, s'est poursuivie au cours de l'année. Les régions des provinces de l'Atlantique, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique ont été chargées de toutes les responsabilités de tutelle et d'homologation. De plus, les familles indiennes ont été encouragées à assumer l'administration des biens des membres décédés de leurs familles plutôt que de laisser cette tâche au Ministère. Sur le nombre total d'administrateurs de successions nommés au cours de l'année, 17,5 p. 100 sont des membres des familles plutôt que des agents du Ministère. Le fait que les familles indiennes s'occupent de ce domaine facilite l'administration des successions et donne également aux Indiens les pouvoirs décisionnels en la matière.

Josie Horn enseignant à ses élèves de la maternelle, à Caughnawaga (Québec).

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Effectif des bandes

Il incombe à la Division de l'effectif des bandes d'administrer les dispositions de la Loi sur les Indiens lesquelles ont trait à l'effectif des bandes et à l'émancipation des Indiens. La Division poursuit, depuis 1970, une politique de transfert aux bandes indiennes des responsabilités de l'administration locale de l'effectif des bandes. Au 31 mars 1978, un total de 115 bandes indiennes avaient déjà assumé ces responsabilités antérieurement détenues par les bureaux de district.

Exigences statutaires

Au cours de l'année 1977-1978, une Division des exigences statutaires a été formée au sein des Réserves et Comptes de fiducie, dans le but d'exercer un rôle administratif et de contrôle en ce qui a trait aux responsabilités dévolues au Ministre ou au Ministère en vertu de la Loi sur les Indiens et des règlements qui en découlent. Il incombe à la Division, entre autres : 1 de gérer, en fidéicommiss, l'argent des Indiens, les prêts aux bandes, et de s'acquitter des tâches administratives reliées aux responsabilités du gouvernement découlant des traités; 2 de fournir des services de conseiller dans les domaines qui se rapportent aux résolutions des conseils de bande et aux règlements; 3 d'appliquer les règlements découlant des articles de la Loi sur les Indiens qui ont trait aux élections des conseils de bande, aux référendums, à la circulation dans les réserves et aux réunions du conseil, etc.; 4 de fusionner ou de partager les bandes indiennes; 5 de voir aux nominations statutaires, telles que les commissaires aux assermentations et les présidents d'élections; 6 d'administrer les ressources forestières sur les réserves indiennes en vertu des dispositions de la Loi sur les Indiens et du Règlement concernant le bois de construction des Indiens; 7 de financer certains appels devant les tribunaux, sur des questions pouvant avoir trait à des droits découlant des traités ou autres.

Ressources minières des Indiens

L'administration des ressources minières au nom des Autochtones, tant sur les terres des Indiens et sur certaines terres cédées, qu'à l'intérieur du sous-sol de ces terres, incombe à la Division des ressources minières des Indiens. Cette Division doit aider les Autochtones à s'assurer une participation maximale au secteur minier de l'économie nationale et à en retirer le plus de bénéfices possibles.

Des bureaux situés à Toronto et à Calgary offrent conseils et aide aux bandes indiennes, aux organismes des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'à l'industrie privée.

Au cours de sa première année de fonctionnement, le bureau de Toronto a concentré ses efforts sur le domaine minier, y compris les minéraux métalliques, non métalliques et structuraux.

Le bureau de Calgary a toujours mis l'accent sur le pétrole et le gaz, et les revenus provenant de ces activités se sont chiffrés, au cours de l'année financière, à environ 85 millions de dollars.

Orientations, recherche et évaluation

Le mandat du Groupe des orientations, de la recherche et de l'évaluation comporte la direction, l'administration et le contrôle, en consultation avec les Indiens, de l'évaluation et de l'élaboration d'une politique nationale; l'évaluation des programmes existants ainsi que l'établissement de critères permettant l'évaluation des programmes proposés; la préparation et l'appui nécessaire aux recherches se rapportant à la politique et aux programmes; et l'appui du processus de négociation des revendications foncières.

Afin de lui permettre de poursuivre ses activités, le Groupe est composé de trois Directions. Évaluation des programmes

Le rôle de la Direction de l'évaluation des programmes est de doter le Ministère d'un mécanisme permettant de juger de l'efficacité des programmes. Les objectifs de cette Direction sont : d'entreprendre et de coordonner des programmes ainsi que de gérer les ressources de manière à permettre l'évaluation des programmes; de faciliter la prise de décision, l'élaboration de programmes et d'orientations ainsi que l'attribution de la responsabilité en matière de gestion et de financement; et de favoriser la réalisation d'objectifs à long terme et le développement de techniques et de méthodes d'évaluation à l'intérieur du Programme des Affaires indiennes et inuit et des associations indiennes. Cette activité est non seulement destinée à évaluer les programmes existants, mais aussi à fournir les données nécessaires à l'élaboration de nouveaux programmes.

A la fin de l'année financière 1977-1978, quelque 30 projets ont été évalués, ce qui représente environ 20 p. 100 du budget du Programme des Affaires indiennes et inuit.

Représentation du Christ par Norval Morriseau, artiste indien de réputation nationale.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Orientations

La Direction des orientations évalue et élabore en consultation avec les Indiens, une politique nationale qui permettra au Programme des Affaires indiennes et inuit d'atteindre ses objectifs. En particulier, la Direction assure une liaison étroite avec les associations indiennes dans le domaine de l'élaboration d'orientations relatives à la révision de la Loi sur les Indiens et à d'autres questions essentielles. Il lui incombe également d'organiser la tenue de discussions tripartites avec les gouvernements provinciaux et les associations indiennes, afin d'y défendre les intérêts du Programme dans le processus de négociation des revendications foncières et de fournir les conseils nécessaires en matière d'orientation en ce qui a trait aux activités opérationnelles du Programme.

Recherche

La Direction de la recherche est chargée d'établir et de maintenir un centre de données efficace et facilement accessible pour la recherche dans le domaine de la politique et des faits historiques et d'assurer une diffusion adéquate des résultats de ces recherches. Cette Direction s'occupe également de l'administration des prêts ou des contributions dont les associations indiennes bénéficiaires doivent rendre compte, en matière de recherches concernant les revendications, les négociations des revendications et la révision de la Loi sur les Indiens. Une autre des responsabilités importantes de cette Direction est de faciliter aux Autochtones l'accès aux dossiers du Ministère et aux recherches entreprises par ou pour la Direction et ce, par l'entremise du Centre de recherches et d'étude des traités.

Projets spéciaux

La Direction des projets spéciaux a été créée en 1978 dans le but de trouver une solution à diverses questions depuis longtemps en suspens et parfois complexes et ce, aussi équitablement et rapidement que possible. Certaines questions en particulier celles qui ont trait aux terres, ont toujours été une source continue d'irritation pour les Indiens et ont constitué un obstacle à l'amélioration des relations entre les Indiens et le Programme des Affaires indiennes et inuit. Au cours des trois premiers mois de l'année 1978, la Direction a cherché surtout à identifier les questions de première importance et à déterminer des dates possibles de règlement et ce, en consultation avec le personnel du Programme dans les régions et les districts, les associations indiennes et quelquefois les bandes elles-mêmes.

Dépenses 1977-1978

Dépenses de fonctionnement	en millions de\$
Affaires communautaires	199.7
Éducation	219.7
Administration *	42.8
Orientations, recherche et évaluation	7.6
Promotion économique	56.7
Programme de création d'emplois pour les bandes	1.3
Dépenses totales d'exploitation	527.8
Immobilisations	...
Affaires communautaires	77.4
Éducation	28.2
Administration	4.7
Promotion économique	4.9
Programme de création d'emplois pour les bandes	-
Dépenses totales d'immobilisations	115.2
Dépenses totales par programme	...
Affaires communautaires	277.1
Éducation	247.9
Administration	47.5
Orientations, recherche et évaluation	7.6
Promotion économique	61.6
Programme de création d'emplois pour les bandes	1.3
Dépenses totales pour les programmes	643.0

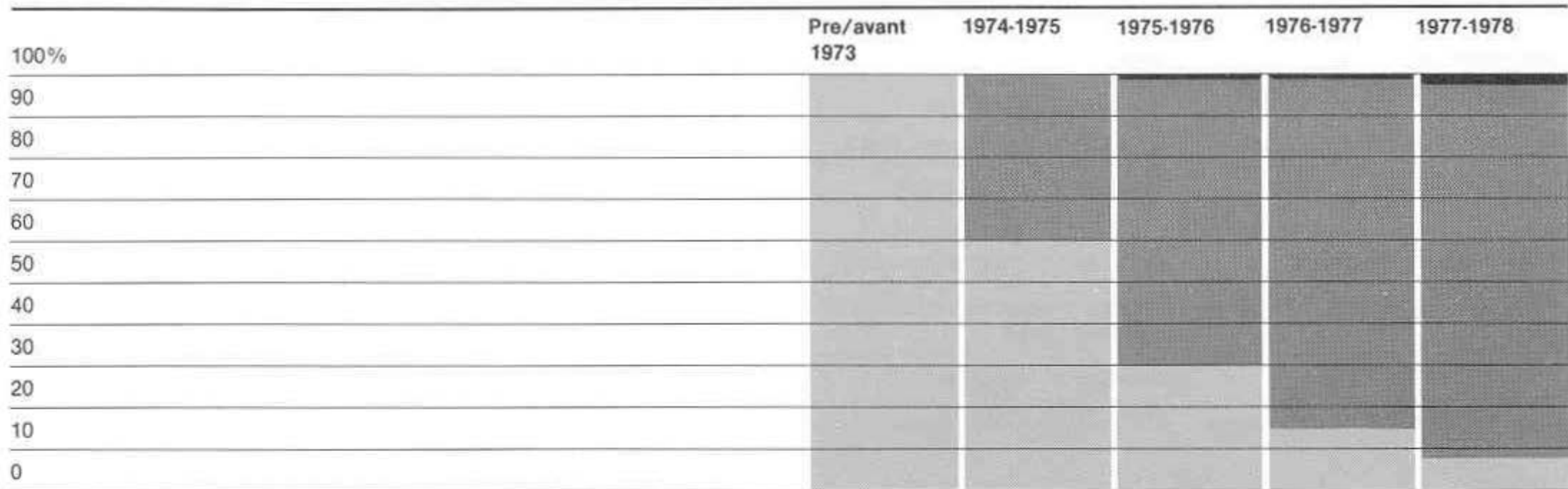
* Comprend le paiement de rentes et de pensions diverses aux Indiens.

Promotion économique

État du compte de promotion économique des Indiens	...
Montant total autorisé	\$70 000 000
Nombre de prêts approuvés	607
Montant total des prêts approuvés	\$9 264 362
Total des montants avancés	\$9 014 309
Remboursements de capital pendant l'année	\$11 459 892 *
Montant à recouvrer au 31 mars 1978	\$52 007 174
Prêts garantis	...
Nombre	40
Total des garanties	\$4 367 425 *
Subventions et contributions	...
Nombre des subventions et des contributions approuvées	500
Total des montants approuvés	\$5 573 037
Embauche	...
Emplois créés	1720

* Ce chiffre comprend des remises et réductions de dettes de \$5 846 468, ce qui laisse des remboursements réels de \$5 613 424.

Gestion de l'immobilier et des successions



Progress of Decentralization

Évolution de la décentralisation



Les gouvernements canadiens se préoccupent depuis déjà plusieurs années du règlement des revendications des Autochtones.

En 1970, le gouvernement a commencé à financer certains groupes autochtones pour leur permettre d'étudier leurs droits et leurs revendications. De 1970 à la fin de mars 1978, il a déboursé la somme approximative de 14,9 millions de dollars en subventions et en contributions et a consenti près de 17,8 millions de dollars en prêts aux groupes autochtones afin qu'ils puissent entreprendre des recherches sur les traités et les droits aborigènes et formuler par la suite leurs revendications et en négocier le règlement.

Le 8 août 1973, le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada a fait connaître la politique du gouvernement fédéral sur les revendications. Cette politique reconnaissait officiellement pour la première fois l'existence des revendications "globales" et réaffirmait l'engagement du gouvernement à régler les revendications "particulières".

Les revendications globales sont généralement celles qui reconnaissent l'existence d'un droit autochtone dans les régions du Canada où ce droit n'a pas été annulé par un traité ou supprimé par la Loi (au Nouveau-Québec, au Yukon et dans la plus grande partie de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest). Ce droit, appelé tantôt "droit aborigène" ou "droit autochtone", n'a jamais été reconnu officiellement dans les lois canadiennes, mais il se rapporte à l'utilisation traditionnelle et à l'occupation antérieure des terres par les Autochtones dans ces régions.

La politique de 1973 reconnaissait que l'installation des Non-Autochtones sur des terres situées dans ces régions s'était faite sans égard aux droits des Indiens, qu'aucune mesure n'avait été prévue pour compenser l'empiétement graduel sur ces droits et que, de façon générale on n'avait jamais permis aux Autochtones de profiter des avantages que l'installation des Non-Autochtones avait pu apporter. La politique affirmait par ailleurs que le meilleur moyen d'en arriver à une entente au sujet des revendications globales consistait à négocier un règlement entre le gouvernement et les groupes autochtones intéressés.

Un des principaux objectifs du processus de négociation est de transformer le droit autochtone en avantages concrets et durables dans le cadre de la société contemporaine. Ainsi, les règlements de revendications globales devraient contribuer à promouvoir l'épanouissement culturel et social ainsi que la croissance économique des Autochtones en cause. Les règlements devront tenir compte de plusieurs éléments dont les terres, les indemnités monétaires, les droits de chasse, de pêche et de piégeage; le partage des revenus provenant des ressources et la participation des Autochtones aux administrations locales et régionales. Les avantages financiers et autres sont décrits dans un règlement final qui est approuvé et mis en vigueur en vertu d'une loi.

Par ailleurs, dans le cas des revendications particulières, les Autochtones prétendent que le gouvernement a dérogé aux traités et à la Loi sur les Indiens. Les griefs ont généralement été soulevés dans des régions visées par des traités ou par des ententes officielles avec le gouvernement fédéral ou encore dans des régions où des réserves avaient été établies.

Le Bureau des revendications des Autochtones, créé au ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada en 1974, représente le gouvernement fédéral dans ses négociations globales et particulières avec les groupes d'Autochtones et propose des orientations relatives à la formulation des revendications et au déroulement des négociations.

Revendications globales

Labrador

En décembre 1977, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada a reçu une ébauche de l'étude de l'utilisation et de l'occupation des terres venant à l'appui de la revendication de l'Association des Inuit du Labrador, ce document a été présenté au nom des 2 500 Inuit et "colonisateurs blancs" du nord du Labrador. Le 22 novembre 1977, l'Association des Innu Naskapis et des Montagnais qui représente les Indiens du Labrador, a aussi soumis au Ministère un projet de revendications. Le gouvernement fédéral étudie ces deux dossiers.

Nouvelle-Écosse

En avril 1977, l'Union des Indiens de la Nouvelle-Écosse a présenté au Ministre ses revendications au sujet des droits et des avantages devant servir d'indemnisation pour la perte du droit aborigène des Indiens de la Nouvelle-Écosse. Ces revendications font présentement l'objet d'étude; il s'agit de déterminer si elles répondent aux critères d'admissibilité des revendications précisés dans l'énoncé de politique de 1973.

Nouveau-Québec

La Convention de la baie James et du Nord québécois a été signée le 11 novembre 1975 par le gouvernement fédéral, le Grand conseil des Cris (du Québec), l'Association des Inuit du Nouveau-Québec, la province de Québec, la Société d'énergie de la baie James, la Société de développement de la baie James et l'Hydro-Québec. Il s'agissait du premier règlement de revendications globales au Canada. En plus d'accorder une indemnisation foncière et financière, la Convention offre aux quelque 12 000 Cris et Inuit intéressés, des avantages sociaux et économiques concrets; des droits de chasse, de pêche et de piégeage; le contrôle de l'éducation; une importante participation à l'administration locale et régionale et à la protection de leur environnement.

La Convention est entrée en vigueur le 31 octobre 1977, au moment de la promulgation des lois fédérale et provinciale pertinentes (la Loi sur le règlement des revendications des Autochtones de la baie James et du Nord québécois - projet de loi C-9 et le projet de loi 32 du Québec).

Avant cette date, on avait déjà entrepris la mise en oeuvre de certaines modalités de l'entente grâce à l'adoption de mesures de transition prescrites lors de la signature de la Convention. Maintenant que la Convention est en vigueur, le Programme des Affaires indiennes et inuit assume les responsabilités du gouvernement fédéral en ce qui concerne la mise en application de ses dispositions et programmes; par ailleurs, certains autres ministères fédéraux, notamment le ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada, ainsi que Pêches et Environnement Canada, s'occupent des questions qui les touchent directement.

Conformément à sa politique sur les revendications, le gouvernement fédéral s'est dit disposé à entreprendre des pourparlers avec d'autres groupes autochtones qui ne sont pas signataires de la Convention mais qui ont des intérêts dans certaines régions visées par celle-ci. Ainsi, il a engagé avec les Naskapis de Shefferville des négociations qui ont abouti, le 31 janvier 1978, à la signature de la Convention du Nord-Est québécois entre les Naskapis et tous les groupes signataires de la Convention de la baie James et du Nord québécois.

La Convention du Nord-Est québécois reconnaît aux 400 Naskapis des droits et avantages semblables à ceux qui ont été accordés aux Cris et aux Inuit en vertu de la Convention de la baie James, notamment une indemnisation de 9 millions de dollars, 126 mi² de terres de catégorie I à l'usage et au bénéfice exclusifs des Naskapis et 1 600 mi² de terres de catégorie II où ils jouiront de droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage. En outre, la Convention entrevoit la réinstallation éventuelle du village naskapi à une certaine distance de la région urbaine de Shefferville. A la suite d'études de faisabilité à ce sujet, la bande prendra une décision.

La Convention entrera en vigueur dès qu'elle aura été approuvée par un décret du gouverneur en conseil et que l'Assemblée nationale du Québec aura adopté un projet de loi provincial à cet effet. L'application intégrale des dispositions de la Convention ne sera possible qu'à la fin de la "période de transition", c'est-à-dire quand la bande sera réinstallée, si elle décide de le faire, ou lorsque des terres auront été mises de côté pour son installation permanente à l'emplacement actuel. La Convention comprend des "mesures de transition" qui prévoient l'application de plusieurs de ses dispositions au cours de cette période. Ce processus est maintenant en cours de réalisation. Le 29 mars 1978, le gouvernement fédéral a versé sa part (1,3 million de dollars) de l'indemnisation monétaire des Naskapis à une institution financière québécoise qui détiendra les fonds en fiducie jusqu'à ce que l'entité légale des Naskapis ait été créée.

1	Sous la direction de son président, M. Sam Raddi, le CÉDA soumet, le 13 mai 1977, au gouvernement fédéral sa revendication intitulée Inuvialuit Nunangat'. Ce document propose le règlement de la revendication foncière des Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest.
2	La bande des Naskapis de Schefferville et les signataires de la Convention de la baie James et du Nord québécois signent à Québec, le 31 janvier 1978, la Convention du Nord-Est québécois. De gauche à droite : le chef du Grand conseil des Cris du Québec, M. Billy Diamond; le chef des Naskapis de Schefferville, M. Joseph Guanish, et l'hon. Hugh Faulkner.
3	Signature, le 16 décembre 1977, du Manitoba Flood Agreement. De gauche à droite : MM. J. Furineil, de la Manitoba Hydro; L Bateman, président de la Manitoba Hydro; B. Hartiey, négociateur fédéral pour le Canada; D. Craik, ministre des Finances du Manitoba et le chef Walter Monias de Cross Lake.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Colombie-Britannique

Le gouvernement fédéral a accepté d'étudier les revendications du Conseil tribal nishga, du Conseil tribal gitksan carrier et de la bande Kitwancool, revendications fondées sur l'affirmation de leurs droits aborigènes, en vertu des dispositions de la politique de 1973. Jusqu'à présent, le gouvernement provincial n'a pas voulu entreprendre d'autre négociation que celle des Nishgas. Après une série de négociations préliminaires sur le document initial énonçant la position des Nishgas, document présenté aux gouvernements provincial et fédéral par le Conseil tribal en avril 1976, les deux gouvernements ont signifié leur réponse au Conseil en janvier 1978. Les discussions tripartites se poursuivent depuis lors, à intervalles réguliers.

Yukon

Par suite des discussions qui ont eu lieu vers la fin de 1976, le gouvernement fédéral et le Conseil des Indiens du Yukon (CIY) ont décidé d'adopter un mode de planification conjointe en janvier 1977. Conséquemment, un Conseil de planification tripartite (fédéral-territorial-CIY) a approuvé et rendu publics au cours de l'année quatre documents touchant divers aspects de la revendication. En décembre 1977, le gouvernement fédéral a présenté un projet de règlement au Conseil de planification. Le 31 janvier 1978, toutefois, le CIY a demandé un prolongement du délai afin de formuler sa revendication et de bien informer les intéressés de son contenu. La revendication révisée doit être ratifiée lors d'une prochaine assemblée du Conseil des Indiens du Yukon.

Territoires du Nord-Ouest

Dans la vallée du Mackenzie, le gouvernement fédéral a reçu en octobre 1976 un énoncé de revendication de la Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest (Déné) et des réunions ont eu lieu au printemps de 1977 afin de préciser certains points du document. La notion d'un peuple déné distinct a été rejetée en août 1977. Au même moment, le premier ministre a annoncé la nomination de M.C.M. Drury comme représentant spécial de l'évolution constitutionnelle dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce dernier doit soumettre un rapport au premier ministre au sujet des consultations générales qui seront entreprises avec les dirigeants du gouvernement territorial, des agglomérations du Nord et des groupes autochtones, relativement aux mesures à prendre pour améliorer la représentativité et la responsabilité ministérielles dans les Territoires du Nord-Ouest.

En septembre 1977, l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest (AMTNO), qui a été fondée en 1976 afin d'élaborer une proposition de revendication foncière distincte reflétant ses opinions et aspirations, a présenté au gouvernement fédéral sa revendication rédigée sous la forme d'un "projet d'entente sur les objectifs". Bien que le gouvernement ait convenu d'accepter deux revendications, il tient à ce qu'il n'y ait qu'un seul règlement pour la vallée du Mackenzie.

Plusieurs réunions avec les dirigeants des deux groupes ont été tenues au cours de l'hiver dans le but de s'entendre sur un mécanisme de négociation conjointe de leurs revendications. Ces discussions se poursuivent.

Le 14 décembre 1977, l'Inuit Tapirisat du Canada (ITC) a présenté un nouvel énoncé de revendication au ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada, à Frobisher Bay. Ce document énonce onze principes généraux qui sont censés représenter les points de vue des quelque 12 000 Inuit de l'Arctique de l'Est et du Centre.

Ce document remplace la première revendication de HTC, "Nunavut", présentée au gouvernement en février 1976 puis retirée en septembre de la même année pour être modifiée. Il a été convenu que les négociations entre le gouvernement et l'ITC commenceraient au cours de l'été de 1978.

Arctique de l'Ouest

Le 14 décembre 1976, le Comité d'étude des droits des Autochtones (CÉDA) a annoncé qu'il formulerait sa propre revendication (distincte du nouveau projet de l'ITC) en raison des répercussions que pourrait avoir sur la région de l'Arctique de l'Ouest tout projet important de mise en valeur. Le CÉDA a présenté sa revendication le 13 mai 1977; un groupe de travail CÉDA/gouvernement a alors été mis sur pied pour mener les négociations. Le document de l'entente conclue par ce groupe sur la faune a été rendu public le 7 décembre 1977 et la négociation d'un document d'entente conjointe sur la revendication foncière des Inuvialuit a bien progressé.

Revendications particulières

Maritimes

Les négociations avec les Indiens de la bande Wagmatcook (Middle River), de la Nouvelle-Écosse, se poursuivent. Cette bande estime qu'une partie de sa réserve a été illégalement cédée par le Canada. A Big Cove, au Nouveau-Brunswick, la bande indienne soutient qu'on ne s'est jamais occupé convenablement de ses droits sur 400 acres de terres; les négociations à ce sujet se poursuivent avec le Ministère en vue d'en arriver à un règlement fondé sur une indemnisation monétaire ou sur le remplacement de ces terres.

Ontario

La bande indienne Temagami a avisé le gouvernement fédéral en 1973 qu'elle revendiquerait 4 000 mi² dans la région du lac Temagami et a, par la suite, signifié des avertissements relativement à des terres de la Couronne non arpentées et administrées par la province. En janvier 1977, une décision du directeur des titres du gouvernement provincial a mis fin à ces avertissements. La bande en a appelé de cette décision, et l'affaire est en instance. La province cherche à connaître la nature des intérêts auxquels prétendent les Temagamis.

Les négociations se poursuivent avec les Mohawks de la baie de Quinte au sujet de l'achat de terres destinées à remplacer les 200 acres de terres de la réserve, cédées et louées à long terme.

Prairies

Au Manitoba, un accord final a été signé le 16 décembre 1977 par suite de négociations entre le Northern Flood Committee, les gouvernements fédéral et provincial et la Manitoba Hydro, relativement à l'indemnisation de cinq bandes du nord du Manitoba pour les effets nuisibles qu'ont eus sur leurs agglomérations la régulation des eaux du lac Winnipeg et la dérivation du cours de la rivière Churchill. Un accord connexe sur le développement économique avait déjà été conclu en septembre de la même année. L'accord a été ratifié en mars 1978 avec 65 p. 100 des voix. Les négociations se poursuivent au sujet du choix d'un conciliateur, d'un règlement des revendications foncières et d'une charte d'une société de développement économique contrôlée par les bandes et qui doit recevoir une somme de 5 millions de dollars de la Manitoba Hydro et des deux gouvernements, conformément aux dispositions des accords de 1977.

En Saskatchewan, un énoncé conjoint présenté en août 1977 par le président de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan, le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada et le ministre du Nord de la Saskatchewan, décrit les façons de s'acquitter des engagements fonciers contractés envers les bandes indiennes de cette province et non respectés jusqu'ici. Le partage des attributions respectives de la province de la Saskatchewan et du gouvernement du Canada relativement au respect des engagements déjà pris, est actuellement en cours de négociations et sera décrit en détail dans un accord conjoint. D'autres pourparlers ont été entamés avec les gouvernements de l'Alberta et du Manitoba pour régler la question des droits fonciers accordés en vertu des traités signés dans ces provinces.

En Alberta, les tribunaux ont été saisis de la revendication présentée par la bande Enoch, près d'Edmonton, qui conteste la cession et la vente en 1908 de 6 300 acres de terres de la réserve. Les appels des requêtes préliminaires doivent être entendus en novembre 1978. Plusieurs autres bandes ont également présenté des revendications devant la cour fédérale du Canada, notamment pour contester la cession de terres de leur réserve.

Colombie-Britannique

Le 19 janvier 1978, les gouvernements provincial et fédéral ont présenté au Committee of B.C. Cut-off Bands une proposition commune de règlement des revendications concernant les terres reprises des réserves par suite d'une recommandation de la Commission royale d'enquête de 1912-1916. Les négociations tripartites sur les principaux éléments du règlement éventuel se poursuivent avec chacune des 22 bandes en cause.

Introduction

Les objectifs nationaux relatifs au Nord, mis de l'avant en 1972, visaient à améliorer le niveau de vie des habitants du Nord, à assurer la qualité de leur existence, à leur donner des chances égales touchant les possibilités économiques, à protéger l'environnement de cette région sans pour autant nuire au développement économique et social et enfin à faire évoluer les territoires du Nord vers une forme de gouvernement autonome. Ce sont ces mêmes objectifs qui ont guidé le travail du Programme des Affaires du Nord en 1977-1978.

Évolution constitutionnelle

La nomination de l'honorable Charles M. Drury au poste de représentant spécial pour l'évolution constitutionnelle des Territoires du Nord-Ouest marqua une nouvelle étape dans le transfert, par le gouvernement fédéral, des pouvoirs constitutionnels aux gouvernements territoriaux. Le premier ministre envisageait cette nomination comme un pas vers "le respect des intérêts légitimes de tous les groupes ethniques de la société septentrionale, en commençant par ceux des Indiens, des Inuit et des Métis".

M. Drury fut autorisé à consulter systématiquement les habitants des Territoires du Nord-Ouest au sujet des mesures à prendre pour élaborer une formule constitutionnelle qui tiendrait compte à la fois de leurs aspirations et de celles exprimées par les groupes autochtones dans leurs revendications foncières.

En octobre 1977, le conseil des Territoires du Nord-Ouest adopta une ordonnance sur l'impôt sur le revenu lui permettant de fixer son propre taux d'imposition du revenu des particuliers et des entreprises et de conclure une entente avec le gouvernement fédéral au sujet de la perception des impôts. Le gouvernement du Yukon a choisi d'attendre la tenue des prochaines élections territoriales avant de prendre une décision à ce sujet.

En mars 1978, le Parlement adopta le projet de loi C-33 qui permettait aux Territoires d'assumer les pouvoirs législatifs et administratifs touchant l'élection de leur conseil respectif. Le Conseil du Yukon a adopté les mesures habilitantes voulues au cours de sa session d'hiver et les Territoires du Nord-Ouest comptent le faire sous peu.

Les Territoires et le gouvernement fédéral entreprirent également des pourparlers au sujet du transfert d'autres pouvoirs, liés notamment à l'application des programmes de santé, à l'administration de l'inspection des mines à des fins de sécurité de même qu'à la construction et à l'entretien des routes.

Mme Sadie Toolooktook et MM. David Webster, Sam Metcalfe et Joe Mautari'naaq mettent la dernière main à un numéro d'inuktitut, publication du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, consacrée à la sauvegarde de la culture inuk et à la promotion des communications entre le Nord et le Sud. Il est possible de s'abonner à cette publication, rédigée en trois langues, en s'adressant au Ministère.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Développement culturel

Le Ministère a de nouveau consenti aux particuliers, aux groupes et aux associations inuit des subventions pour les aider à conserver leur identité culturelle. Comme par le passé, il a encouragé les artistes inuit à assister aux grandes expositions de leurs oeuvres organisées au Canada et à participer à des congrès interculturels.

En collaboration avec d'autres organismes, le Ministère a étendu l'aide financière à la production de films par des cinéastes indépendants, à la mise en oeuvre de projets d'études linguistiques et à la publication d'oeuvres inuit.

Éducation

Les écoles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest relèvent des gouvernements territoriaux. Les écoles inuit du Nouveau-Québec sont administrées par la commission scolaire Kativik en vertu de la Convention de la baie James et du Nord québécois alors que celles du Labrador relèvent de Terre-Neuve. Les diplômés de ces écoles fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire et professionnel dans plusieurs villes du Sud canadien.

Au Yukon, quelque 637 enfants indiens fréquentent les écoles, ce qui représente environ 12 p. 100 des 5 254 élèves inscrits. En 1977-1978, le Ministère a fourni \$150 500 (Affaires du Nord, \$126 500; Affaires indiennes et inuit, \$24 000) à la Fraternité des Autochtones du Yukon pour son programme de rattrapage scolaire et \$60 000 au Conseil des Indiens du Yukon, par l'entremise du gouvernement territorial, pour son programme d'enseignement des langues autochtones.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, plus de 60 p. 100 des 12 716 élèves inscrits étaient des Indiens, des Inuit et des Métis. Les écoles territoriales comptaient 33 enseignants autochtones diplômés ainsi que 127 aides enseignants autochtones.

La majorité des écoles des Territoires du Nord-Ouest offre des cours de langue ou de culture autochtone. Dans la région de Baffin, 1 129 des 2 511 enfants inscrits dans les petites classes, de la maternelle à la 3e année, ont reçu un enseignement dans leur langue maternelle. Dans le Keewatin, 581 des 1 286 élèves inscrits dans ces mêmes classes reçurent un enseignement dans leur langue maternelle, comme ce fut d'ailleurs le cas pour les élèves de la région du Mackenzie, sauf pour ceux des localités de Norman Wells, de Pine Point et de Tungsten.

Le Ministère offre à Ottawa et à Winnipeg un service d'orientation aux Inuit fréquentant des écoles, collèges et universités du Sud. Il a créé un programme qui permet aux parents de visiter leurs enfants au moins une fois durant l'année scolaire.

1 M. Harry Carlick, de Whitehorse, est un des cinq jeunes Indiens qui ont étudié pendant 18 mois au ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, à Ottawa et dans les Territoires du Nord-Ouest, afin de devenir des techniciens d'arpentage forestier. Quatre anciens étudiants travaillent actuellement à l'arpentage des forêts de la région de la rivière des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest. 2 Des invités inuit ont assisté à l'inauguration de la première exposition rétrospective des estampes inuit au Musée du Québec. L'exposition, montée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada et le Musée national de l'homme, a déjà été présentée dans quatre villes canadiennes; elle sera aussi envoyée à l'étranger, notamment aux États-Unis, au Mexique, en France, dans les Pays-Bas, dans les pays scandinaves, en Égypte et en Israël.

Formation professionnelle

L'année dernière, 272 élèves des Territoires du Nord-Ouest et 251 du Yukon se sont inscrits dans des écoles post-secondaires du Sud, tandis que 171 optaient pour la formation en cours d'emploi. Le nombre des stagiaires comprend tous les élèves inscrits, y compris ceux qui abandonnent leurs études au cours de l'année scolaire. Le nombre des élèves ayant choisi ce genre de formation fut légèrement inférieur à celui de l'année précédente, qui était de 184, mais, par contre, l'assiduité fut plus grande et les abandons moins nombreux. En général, à un moment ou l'autre de l'année, le nombre des stagiaires est d'environ 100.

Le Programme des Affaires du Nord a également permis à 101 autres élèves de fréquenter des écoles de métiers. Ainsi, 28 d'entre eux reçurent une formation industrielle et 21 autres, une formation de mécanicien d'avion; 18 apprirent la conduite de la machinerie lourde, 12, la technique cinématographique et 10, la mécanique diesel. En outre, six ont appris la menuiserie, quatre ont fait des études d'art et deux, des études en récréologie.

Au cours des trois dernières années, les élèves en formation professionnelle ont eu l'occasion de mettre en pratique ce qu'ils avaient appris en travaillant dans des chantiers de construction du Nord. Ils ont participé à la construction de cinq résidences pour le personnel à Watson Lake, à Igloolik et à Rankin Inlet et à celle d'un immeuble à bureaux à Shell Lake près d'inuvik.

Développement économique

Caisse de prêts aux Inuit

Au cours de l'année, la caisse de prêts aux Inuit a été portée à 6,1 millions de dollars pour les prêts et à 2,9 millions de dollars pour les subventions et allocations. Créée en 1953, cette Caisse à fonds renouvelables vise à mettre à la disposition des particuliers des sommes répondant à des besoins économiques. Entre avril 1972 et décembre 1977, 254 prêts totalisant une somme de \$5 290 607 ont été consentis grâce à cette caisse. Les coopératives inuit ont reçu la moitié de ce montant sous forme de prêts.

Caisse de prêts aux petites entreprises

Créée par le gouvernement fédéral en 1970-1971, la Caisse de prêts aux petites entreprises a consenti des prêts aux entrepreneurs qui n'ont pu en obtenir des institutions habituelles de prêts.

3	Les femmes inuit du Nouveau-Québec reçoivent des fonds du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, afin d'organiser un atelier d'artisanat annuel au cours duquel les femmes plus âgées enseignent les arts traditionnels et les participants créent de nouveaux objets d'artisanat pour la vente dans les coopératives. Les ventes des onze coopératives du Québec et des 41 coopératives des Territoires du Nord-Ouest se chiffrent à environ 20 millions de dollars par an.
4	Une estacade de retenue des fuites de pétrole est déployée lors d'une répétition des plans de nettoyage du pétrole dans la mer de Beaufort, où l'on mène actuellement des travaux de forage tout en exerçant des contrôles environnementaux rigoureux. On a élaboré un plan d'urgence afin de parer à toute éventualité de fuite d'une grande quantité de pétrole.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Vers la fin de l'année financière 1976-1977, les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont été invités à assumer l'administration de cette Caisse dans leur territoire respectif. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a accepté cette responsabilité à compter du 1er avril 1977, alors que celui du Yukon étudiait toujours la proposition à la fin de l'année financière. Depuis 1970, environ 1J million de dollars ont été accordés sous forme de prêts au Yukon. Par contre, en 1977-1978, une seule demande de prêt a été reçue et étudiée.

Coopératives inuit

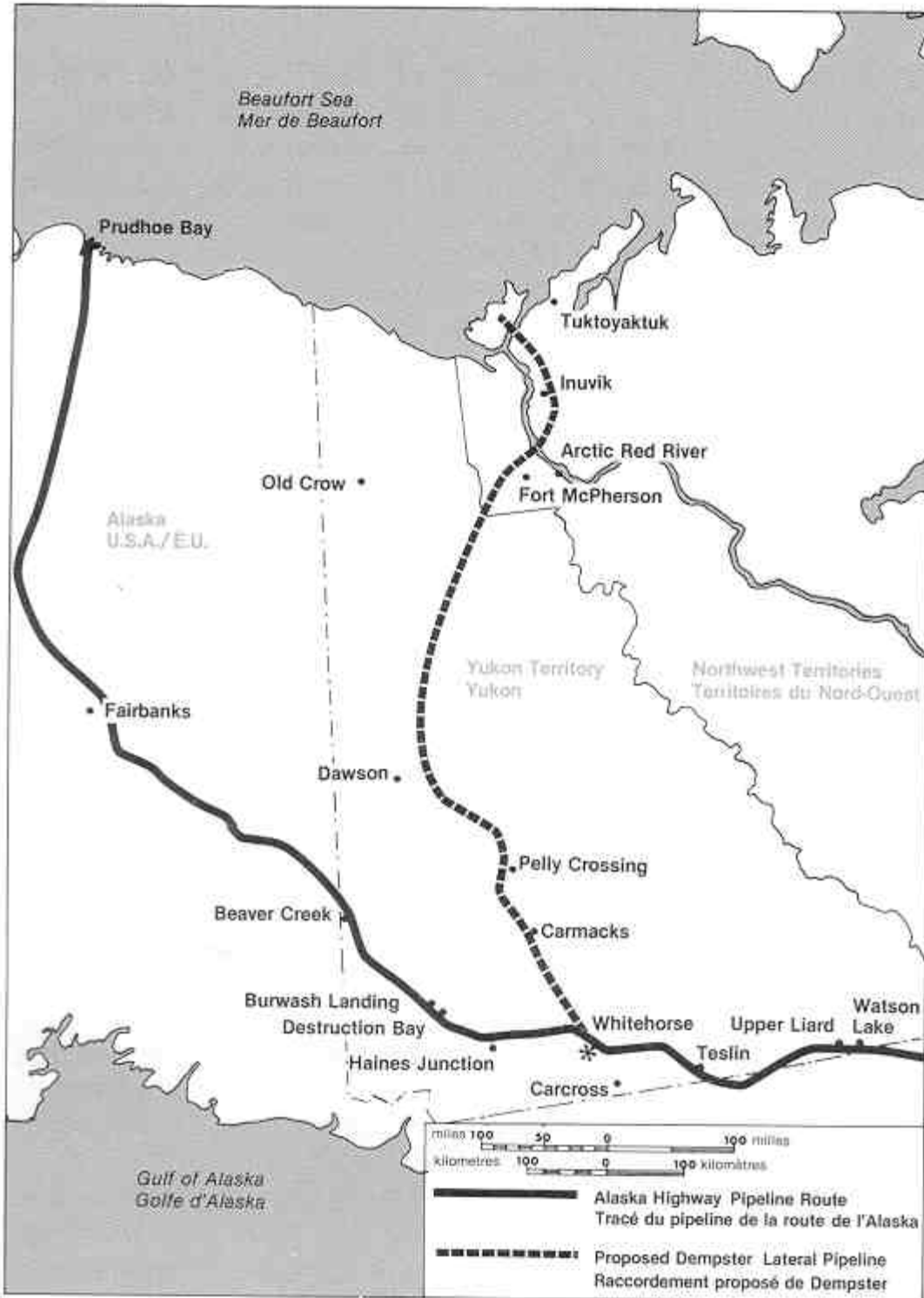
En mai 1977, le gouvernement fédéral a mis des fonds supplémentaires à la disposition du mouvement coopératif inuk en plein essor lorsqu'il annonça la mise sur pied d'un programme quinquennal d'auto-expansion de plusieurs millions de dollars. Les coopératives inuit ont reçu 2,2 millions de dollars sous forme de subventions et 6 millions de dollars sous forme de prêts et de garanties de prêts bancaires.

Au cours des cinq années d'existence du programme, le gouvernement accordera aux coopératives, par l'intermédiaire de leurs fédérations, un total d'environ 15 millions de dollars sous forme de subventions, de prêts et de garanties de prêts. Ces sommes seront affectées à la mise en application d'une méthode de planification financière, de contrôle des inventaires et de comptabilité, fourniront le capital d'exploitation dont les coopératives ont besoin et permettront aux Autochtones d'acquérir des aptitudes en gestion. La Fédération des coopératives de l'Arctique canadien et la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec se partageront les subventions.

Pipelines du Nord

Les principaux événements qui ont eu lieu en 1977-1978 relativement aux pipelines du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest en sont arrivés à leur point culminant au tout début de la nouvelle année lorsqu'a été adoptée la Loi sur les pipelines du Nord qui ouvre la voie à la construction du pipeline de la route de l'Alaska par la Foothills Pipelines. En mai 1977, M. le juge T.R. Berger présentait au ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada le volume I du rapport de l'enquête d'une durée de trois ans. Cette enquête a été menée sur le pipeline de la vallée du Mackenzie qui devait acheminer vers les marchés du Sud le gaz provenant de Prudhoe Bay (Alaska) et du delta du Mackenzie. Il y recommandait qu'aucun pipeline ne traverse le nord du Yukon et qu'on attende au moins dix ans avant d'entreprendre la construction d'un pipeline le long de la vallée du Mackenzie. C'est en janvier 1978 qu'a été publié le volume II du rapport Berger, lequel exposait les modalités et les conditions qui devaient régir la construction d'un pipeline dans la vallée du Mackenzie.

Tracé du pipeline de la route de l'Alaska et du raccordement proposé de Dempster.



Au début de juillet, l'Office national de l'énergie rejetait la proposition de la Canadian Arctic Gas relative à la construction d'un pipeline pour le transport du gaz dans le nord du Yukon et le long de la vallée du Mackenzie jusque vers les marchés canadien et américain. Il favorisait plutôt la proposition de la Foothills Pipelines selon laquelle le gaz de Prudhoe Bay serait transporté à travers le sud du Yukon et de là en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan jusque dans les 48 états du sud des États-Unis. L'Office s'est également prononcé en faveur du raccordement de Dempster qui allait assurer le transport du gaz canadien de la région du delta du Mackenzie. Durant la même période, la Commission d'enquête sur le pipeline de la route de l'Alaska, créée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada et présidée par M. Kenneth Lysyk, tenait au Yukon des audiences publiques sur

les répercussions sociales et économiques du pipeline de la route de l'Alaska proposé par la Foothills. Au tout début du mois d'août, M. Lysyk et ses collègues annonçaient qu'ils croyaient en la faisabilité du projet à condition, toutefois, que des mesures précises soient prises afin de minimiser les répercussions sociales et économiques et de permettre qu'une pareille entreprise soit profitable.

Au mois d'août, avait lieu à la Chambre des communes un débat portant sur la décision de l'Office national de l'énergie relative aux pipelines du Nord, et sur tous les rapports traitant du sujet. C'est alors que fut approuvé en principe le projet de construction du pipeline de la route de l'Alaska et que furent posés les jalons des négociations qui devaient avoir lieu entre le Canada et les États-Unis. Ces négociations auxquelles d'ailleurs le Ministère a activement participé, ont abouti à la signature, le 20 septembre, entre les deux pays, d'un accord sur le pipeline.

Durant tout l'hiver et jusqu'à la fin de l'exercice financier, le Ministère a collaboré aux travaux gouvernementaux de planification ayant trait à l'Administration du pipeline du Nord et à la Loi sur les pipelines du Nord. Il a également entrepris la rédaction préliminaire des modalités et conditions qui allaient être imposées à la société chargée de la construction du pipeline au Yukon.

La Direction des pipelines du Nord a été créée en juillet 1977 afin de coordonner et de gérer les projets du Programme des Affaires du Nord liés aux pipelines et aux autres modes de transport d'hydrocarbures dans les territoires du Nord. Outre le rôle qu'elle joua dans les activités susmentionnées liées au pipeline de la route de l'Alaska, la Direction s'est intéressée à divers aspects de la proposition de raccordement de Dempster, du projet de pipeline de la Polar Gas (ayant fait l'objet d'une demande partiellement documentée en décembre 1977), ainsi que du projet-pilote pour le transport par méthaniers du gaz naturel liquifié à partir de l'île Melville. La Direction a également assuré des services de gestion au Programme socio-économique interministériel, Pipelines du nord, qui, en 1977-1978, a mené des recherches socio-économiques liées au pipeline de la Polar Gas et à celui de la route de l'Alaska.

Environnement du Nord

La Direction de la protection de l'environnement du Nord a mis la dernière main à la planification d'un programme d'études qui portera sur l'environnement marin de l'Arctique de l'Est et qui s'échelonnera sur quatre ans. Connu sous le nom de Programme d'études sur l'environnement marin dans l'est de l'Arctique (ÉEMEA), ce programme a été rendu public en octobre 1977 et devra être terminé avant que l'on puisse autoriser des travaux de forage dans la région.

Avant même que ne soit mis en oeuvre le programme susmentionné, des sociétés qui s'intéressaient particulièrement au secteur du détroit de Davis y avaient mené des études de l'environnement. Il s'agissait d'études du même genre que les ÉEMEA, planifiées pour répondre aux lignes directrices du Ministère et intégrées par la suite au programme élaboré par la Direction de la protection de l'environnement.

La région étudiée englobe les bassins sédimentaires situés le long de l'île Baffin et susceptibles de contenir du pétrole. Ces études porteront également sur la baie Baffin, le détroit de Davis, la partie est du détroit d'Hudson et le détroit de Lancaster. La baie d'Ungava et la côte du Labrador feront également l'objet de recherche, mais c'est le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Canada qui s'en chargera.

Le Comité de gestion des ÉEMEA assurera la conduite du programme avec l'appui de la Commission consultative des études de l'environnement marin dans l'est de l'Arctique. Le Comité de gestion, présidé par un représentant du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, se compose de représentants du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de Pêches et Environnement Canada, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Canada et de représentants de l'industrie pétrolière. La Commission consultative est formée de représentants de dix agglomérations de la région concernée, de quatre spécialistes ayant déjà fait des recherches en bordure et au hidden des côtes et de deux représentants de l'industrie pétrolière.

Les ÉEMEA sont uniques à plusieurs points de vue. tout d'abord, c'est la première fois que des études sur l'environnement sont exigées et entreprises avant que des travaux de forage soient autorisés; deuxièmement, des habitants de la région intéressée prennent part tant aux travaux qu'à la planification par l'intermédiaire de la Commission consultative; c'est également la première fois qu'on étudie les répercussions possibles de l'exploration pétrolière sur l'environnement d'une région entière plutôt que d'un emplacement donné; enfin, le financement du programme d'études est assuré principalement par l'industrie pétrolière.

Unique en son genre, le programme des Études de l'environnement marin dans l'est de l'Arctique (EEMEA), dirigé par le gouvernement et dont le coût de 13 millions de dollars sera en grande partie défrayé par l'industrie, a pour but de déterminer les répercussions possibles de l'exploitation pétrolière au hidden des côtes et ce, en se basant sur de vastes régions écologiques.

Grâce à ce programme, on veut rassembler suffisamment de renseignements pour rédiger un exposé des répercussions sur l'environnement, lequel sera présenté à la Commission d'évaluation environnementale. Par la suite, il sera possible de préciser les modalités et conditions auxquelles seront assujettis les travaux de forage au hidden des côtes afin de protéger l'environnement et les ressources naturelles.

En tant que membre d'un comité interministériel, la Direction de la protection de l'environnement du Nord a contribué à l'élaboration de l'ébauche des exigences liées à la protection de l'environnement qui régirait la construction du pipeline de la route de l'Alaska. En outre, les études poursuivies dans le cadre du programme de recherches sur l'utilisation des terres de l'Arctique (RUTA) ont permis de terminer la série de cartes portant sur l'utilisation des terres dans le secteur de l'inlet Bathurst et du golfe du Couronnement.

Révision de la politique de cession des terres dans le Nord

Le 3 mars 1978, le Ministre a annoncé qu'on avait révisé la politique de cession des terres dans le Nord. Cette nouvelle version remplace provisoirement l'ancienne politique sur la cession des terres en vertu de laquelle des portions de terre considérables, situées aux environs et à l'intérieur des villages et jusque-là gérées par le gouvernement fédéral, étaient confiées aux gouvernements territoriaux. Ces dernières années, on a réduit les cessions effectuées conformément à cette politique et, dans certains cas, on y a mis fin en raison des revendications des Autochtones. La nouvelle politique provisoire limite les cessions de terres (du gouvernement fédéral à celui des territoires) aux sections aménagées des villages et aux terres inoccupées, lesquelles ne seront transférées qu'au fur et à mesure des besoins Essentiels de la collectivité. On reconnaît, par cette politique, que le développement des localités doit se poursuivre en même temps qu'on s'efforce de régler les revendications des Autochtones.

Agriculture

Au mois de janvier 1975, le Ministre annonçait que la cession de terres territoriales à des fins d'exploitation agricole d'envergure serait temporairement interrompue, en attendant que soient terminées les études sur le sol et le climat et qu'on ait élaboré une politique en matière d'agriculture et de cession des terres et ce, de concert avec les gouvernements territoriaux. Cette mesure s'appliquait aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Ces études ont pris fin au cours de l'année 1977-1978 et les conclusions tirées de ces dernières ont été présentées aux gouvernements territoriaux afin qu'ils puissent s'en inspirer pour élaborer une politique en matière d'agriculture. On devrait arriver à établir une politique dans ce domaine en 1978 et par la suite, le Ministère décidera d'une politique de cession des terres conforme aux principes directeurs et aux plans déterminés par les gouvernements territoriaux.

Gestion foncière - Programme d'aménagement de lotissements pour la construction de chalets

Un Programme d'aménagement de lotissements pour la construction de chalets a été lancé au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest en janvier 1975 afin de mettre un terme aux travaux d'aménagement non planifiés, de conserver des terres situées en bordure des cours d'eau, de réduire la spéculation et d'offrir de meilleurs services administratifs aux personnes désireuses de louer de tels lotissements.

Au Yukon, 189 lotissements ont été loués de même que 54 dans les Territoires du Nord-Ouest. D'ici quelque temps, on prévoit en outre mettre à la disposition de la population 150 lotissements de plus au Yukon et 70, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Par ailleurs, on a entrepris des études approfondies dans les secteurs de Whitehorse, de Faro, de Ross River, de Carmacks et de Pelly Crossing, sur lesquelles seront fondés les travaux d'aménagement à venir au Yukon.

Au cours de l'année 1977-1978, on a mené une étude sur les loisirs de plein air dans la région de Yellowknife. Il en est ressorti que la demande en lotissements s'élevait à plus de 500. On a prévu entreprendre des études du même genre dans les autres régions plus peuplées des Territoires du Nord-Ouest.

Des programmes destinés à déterminer d'autres emplacements pouvant servir à la construction de chalets et axés sur la planification des travaux d'aménagement se poursuivent au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Suspension de la cession de terres dans la région de Baker Lake

En mars 1977, M. Warren Allmand, ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada, annonçait que les demandes de permis d'exploration et d'utilisation des terres, liées à des travaux devant être effectués dans un rayon de 78 000 km² dans la région de Baker Lake, ne seraient pas approuvées avant un an. Cette mesure devait permettre d'étudier les répercussions de l'exploitation des ressources sur les activités traditionnelles et de recommander des restrictions relatives aux travaux d'exploration.

Diverses sociétés minières, le Conseil du village de Baker Lake, l'Inuit Tapirisat du Canada et l'Association des chasseurs et des piégeurs ont exprimé leur opposition à certaines conclusions de l'étude, particulièrement en ce qui avait trait aux hardes de caribous.

Afin d'atténuer certaines des objections soulevées, le Ministère a l'intention de mettre sur pied un programme de contrôle efficace, en collaboration avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le Service canadien de la faune et les Inuit, de façon à empêcher que l'utilisation des terres ne nuise aux peuplements de caribous et à mieux délimiter les secteurs importants pour la survie de ces animaux. On a demandé aux Inuit de contribuer à l'élaboration et à la mise en application des mesures de contrôle.

Puisque l'établissement des zones de gestion des terres et la mise en application des contrôles ne se feront pas avant un certain temps, le Ministre a imposé des restrictions relatives à l'utilisation des terres pour la période d'exploration de 1978 afin d'assurer le respect des conditions environnementales énoncées dans la politique du Ministère, laquelle a été appuyée par une injonction de la cour fédérale.

Gestion des ressources renouvelables

Ressources hydrauliques

On a mené des négociations relatives à un important programme d'étude des ressources hydrauliques et connexes du bassin fluvial du Mackenzie, programme dont le financement qui atteindra \$1,6 million sera assuré conjointement pendant une période de quatre ans. Le 31 mai 1977, des représentants du gouvernement ont signé un protocole d'entente touchant le bassin fluvial du Mackenzie. Il s'agissait des ministres fédéraux des Affaires indiennes et du Nord Canada, de Transports Canada et de Pêches et Environnement Canada, et de ministres des trois provinces suivantes : la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan. On s'attend que les divers gouvernements signeront une entente au sujet du programme et que les études débiteront le 1er avril 1978.

Lutte contre les dommages causés par les inondations

Le ministre de Pêches et Environnement Canada a lancé, en avril 1975, un programme national de lutte contre les dommages causés par les inondations. Ce programme est destiné à assurer la coordination des mesures adoptées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. On veut en effet déterminer clairement les secteurs menacés d'inondation et prendre les moyens appropriés pour minimiser les dommages causés aux installations existantes. Les ministères des Pêches et de l'Environnement et des Affaires indiennes et du Nord Canada eh sont venus à une entente qui devrait être signée prochainement.

Au cours de l'année financière 1977-1978, on a dressé la carte de Hay River (Territoires du Nord-Ouest), en raison des inondations fréquentes qu'a subies cette localité et du besoin pressant de délimiter les terres à l'abri des inondations.

Gestion forestière

L'activité de l'industrie forestière a connu peu de changements par rapport aux années passées tant au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest. Le niveau de production des scieries est resté à peu près le même et les travaux d'exploitation ne se sont pas étendus à d'autres secteurs. Watson Lake est un important centre de l'industrie forestière du Yukon. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les scieries sont situées dans la partie sud du district de Mackenzie. Les conditions météorologiques au Yukon ont été semblables à celles de l'année précédente et la foudre a causé 63 p. 100 des 126 incendies signalés.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, la situation a été complètement différente. Des 309 incendies qui ont fait rage dans la région, 63 p. 100 avaient été causés par l'homme. Comparativement à 1976, il y a eu une augmentation de 46 p. 100 du nombre d'incendies combattus. Par contre, la superficie de terre brûlée a été réduite de 53 p. 100, car nombre d'incendies se sont déclarés à proximité des localités, ce qui a permis de les combattre plus facilement.

Le Ministère embauche bon nombre d'Autochtones de l'endroit à titre d'employés saisonniers pour lutter contre les incendies. Le Service des terres et forêts du Nord-Ouest a engagé à contrat plusieurs équipes de travail autochtones oeuvrant pour une nouvelle entreprise fondée dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Service des terres et forêts du Yukon a accordé des contrats à 10 parachutistes spécialisés dans la lutte contre les incendies de forêt.

Convention générale de développement

Le gouvernement fédéral et celui du Yukon ont franchi un pas important vers une conception globale de la planification sociale et économique du Yukon en signant, en août 1977, la convention générale de développement d'une durée de cinq ans, conçue sur le modèle des ententes du MEÉR avec les provinces. La convention vise à mettre sur pied des programmes de développement qui assureront la viabilité et l'essor continu de l'économie du Yukon et à créer des programmes qui amélioreront la situation des Autochtones et d'autres groupes défavorisés de ce territoire. La convention permet le financement par le gouvernement fédéral de travaux qui ne relèvent pas des orientations et des programmes d'aide actuels, mais offrent d'importantes possibilités de développement. Grâce à cette entente, les Yukonnais pourront jouer un plus grand rôle dans la planification et la réalisation des projets de mise en valeur dans le territoire.

Les habitants de la vallée du Mackenzie pourront bientôt avoir accès au sud du Canada, en empruntant la route Dempster, longue de 725 km; il s'agit de la première route toute saison du Canada qui franchit le Cercle arctique jusqu'aux réseaux routiers du Klondike et de l'Alaska.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Au fur et à mesure que des projets précis seront élaborés, des accords complémentaires portant sur le partage des frais et sur les méthodes d'exécution pourront être conclus. De tels projets peuvent être entrepris par le gouvernement territorial ou le gouvernement fédéral ou encore par les deux ensemble et il est à espérer que ces accords permettront la coordination de programmes fédéraux et territoriaux actuels nécessaires à leur soutien.

La présente convention, qui peut être résiliée à la fin de toute année financière ou prorogée d'un commun accord, est en vigueur jusqu'au 31 mars 1982.

Transports et communications

A la fin de l'exercice financier 1977-1978, les fondations de la route Dempster étaient terminées, à l'exception du tronçon compris entre les bornes kilométriques 408 et 467, au sud de la limite entre les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. On prévoit que les travaux de construction seront achevés à la fin de 1979. Il sera alors possible de traverser le delta du Mackenzie et de se rendre jusqu'à la route du Klondike, au sud est de Dawson.

Le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique se sont entendus pour terminer la construction de la route de Liard, voie qui reliera la route du Mackenzie, située à 73 km au sud de Fort Simpson, à celle de l'Alaska près de Fort Nelson. Le tronçon de route dans les Territoires du Nord-Ouest devrait être terminé d'ici l'année financière 1982-1983.

Il ne restait, à la fin de l'année financière 1977-1978, qu'à achever le tronçon de la route de Carcross-Skagway qui longe la frontière des États-Unis. Selon les prévisions, cette route sera officiellement ouverte à la circulation vers la fin de 1979. La section comprise entre les bornes kilométriques 56 et 80, construite à l'origine pour servir de voie d'accès aux mines, sera élargie selon les dimensions normales de 28 pieds vers la fin de 1980.

Au cours de l'année financière 1977-1978, on a mené à bien une étude portant sur certaines possibilités de développement économique offertes par la construction de la route de Liard. En outre, on a procédé à des évaluations relatives à un projet de construction d'une route entre Inuvik et Tuktoyaktuk et de routes d'accès menant à des mines que pourraient exploiter la Yukon Barite Company et la Placer Development Limited au Yukon. On a de plus étudié les répercussions de la route de Carcross-Skagway sur le mode concurrentiel de transport offert par la White Pass and Yukon Railway, ainsi que celles que pourrait avoir le prolongement de la voie ferroviaire du Yukon sur le réseau routier du Yukon. On a également terminé une importante étude sur les autres modes de transport que pourraient emprunter les collectivités et les entreprises installées en bordure du Grand lac de l'Ours.

Le Programme d'emploi dans le Nord a continué, au cours de l'année 1977-1978, à offrir des emplois et de la formation en cours d'emploi à quelque 50 Autochtones du Nord. Ces services ont été dispensés dans le cadre de la construction de la route du Mackenzie jusqu'au début du mois de novembre 1977, au moment où les travaux ont été interrompus au sud de Wrigley. Les activités du Programme ont pris fin au début de l'année financière 1978-1979, alors que débutait la construction de la route de Liard. Le comité de direction du Programme d'emploi dans le Nord a été remanié et il est maintenant formé de six Autochtones du Nord et de quatre représentants du gouvernement.

La Yukon Native Construction Company a été légalement constituée en janvier 1977. Cette dernière se propose de réunir les conducteurs de machinerie et les autres Autochtones intéressés dans une même entreprise de construction routière qui pourra présenter des soumissions pour tous les genres de contrats offerts dans ce domaine.

Afin de lui permettre de devenir une entreprise viable, le Ministère a fourni à la société un appui financier et technique en 1977-1978. Depuis le début de ses activités, l'entreprise a mené à bien trois contrats totalisant \$250 000. Le plus important de ces contrats, évalué à \$170 000, touchait la reconstruction d'une partie de la route de Carcross-Skagway.

Commission d'énergie du Nord canadien

Au cours de l'exercice financier 1977-1978, la Division de l'analyse économique a travaillé en étroite collaboration avec la Commission d'énergie du Nord canadien afin de trouver des solutions aux problèmes considérables auxquels se heurte cette dernière. Par la même occasion, on a proposé des mesures pour atténuer la hausse du coût de l'électricité.

Gestion des ressources non renouvelables

Pétrole et gaz

Les dépenses de l'industrie pour la prospection pétrolière et gazière dans les deux territoires ont dépassé 369 millions de dollars en 1977-1978, soit approximativement 50 millions de dollars de plus qu'en 1976. Les dépenses pour le forage d'exploration et d'exploitation ont augmenté jusqu'à 277 millions de dollars (c.-à-d. 38 p. 100 de plus) tandis que les dépenses totales en géologie et en géophysique se chiffraient à 56 millions de dollars, soit une baisse de 5 p. 100 par rapport à l'année précédente.

L'énoncé de principe conjoint (MAINC-MÉMR) de 1976 concernant la législation relative au pétrole et au gaz a été en partie traduit en actes lorsque des modifications ont été apportées au Règlement sur les terres pétrolifères et gazières du Canada, lesquelles accordaient notamment à la société Pétro-Canada la priorité pour l'acquisition de droits d'exploitation gazière et pétrolière dans les réserves de la Couronne, ainsi que la possibilité d'acquérir un intérêt économique direct dans les concessions octroyées en vertu du renouvellement spécial des permis d'exploitation gazière et pétrolière existants. Ainsi étaient levées les restrictions qui depuis longtemps faisaient obstacle à l'octroi de concessions gazières et pétrolières. Le projet de loi C-20 exposé dans l'énoncé de principe a été présenté en décembre 1977 sous le nom de Loi réglementant l'aliénation et le développement des droits sur le pétrole et le gaz naturel. Le Ministère a examiné les travaux de forage effectués en 1976 dans la mer de Beaufort et, après avoir lu les rapports des observateurs à pied d'oeuvre et analysé les résultats obtenus et les lacunes décelées, a décidé des mesures à prendre pour assurer un contrôle encore plus strict des opérations futures, y compris celles de 1977. Dès le début du programme de forage, soit au milieu de l'été de 1977, il a contrôlé de près les travaux en envoyant deux ingénieurs à bord de chaque navire de forage pour surveiller les opérations 24 heures sur 24. En outre, des employés du ministère des Affaires indiennes et du Nord et du ministère de Pêches et Environnement Canada ont été nommés agents de prévention de la pollution, en vertu de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux de l'Arctique, et chargés de surveiller les répercussions que pourraient avoir les travaux sur l'environnement.

Le 28 juillet 1977, le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada a signé avec la Dome Petroleum une entente socio-économique touchant tous les aspects du programme de forage dans la mer de Beaufort, y compris l'embauche et la formation des résidents du Nord, l'utilisation des services locaux de même que les questions d'ordre social et culturel. Les termes de cette entente s'appliquaient également à la Canadian Marine Drilling, filiale de la Dome en propriété exclusive.

Afin de respecter les termes de cette convention, la compagnie a financé tout comme en 1976 d'ailleurs, un Comité consultatif des collectives de la mer de Beaufort composé de représentants des sept collectivités les plus directement touchées par le programme de forage : Aklavik, Inuvik, Tuktoyaktuk, Paulatuk, Coppermine, Sachs Harbour et Holman.

La compagnie a également convenu d'ajouter une clause dans ses contrats avec les sous-entrepreneurs exigeant qu'ils emploient en premier lieu les travailleurs qualifiés du Nord tout en donnant la préférence à ceux des collectivités de la mer de Beaufort.

La Gulf Oil Canada, l'impérial Oil et la Petro-Canada Exploration ont exécuté des travaux de sondage sismique très précis dans le delta du Mackenzie. Dans les îles de l'Arctique, en l'occurrence les îles Melville et Cameron, la Panarctic Oils a poursuivi d'importants programmes de sondage sismique de même que dans les régions situées entre les îles pour le compte du groupe Arctic Island Exploration.

Mines

L'industrie minière est demeurée le plus important employeur dans le Nord avec ses 3 100 employés. Les cinq mines en exploitation au Yukon et les huit autres dans les Territoires du Nord-Ouest ont produit des minerais d'une valeur de 427,5 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 37 p. 100 par rapport à 1976.

La production minière au Yukon est passée à 209,7 millions de dollars, enregistrant ainsi une hausse de 69 p. 100 attribuable à la fin de la grève qui, l'année précédente, avait paralysé pendant environ six mois la mine Anvil. La production des Territoires du Nord-Ouest a atteint 217,8 millions de dollars.

La mine la plus récente exploitée, la Northrim Mines Ltd., située dans les T.N.-O., a commencé à produire de l'argent, du cuivre et du bismuth à raison de 50 tonnes par jour en octobre 1976. La Nanisivik, mine située le plus au nord. du Canada, a continué de produire des concentrés de zinc et de plomb et à offrir des emplois à salaire fixe aux Inuit des collectivités de l'Arctique de l'Est.

Au cours de la période étudiée, on a terminé l'aménagement du lotissement urbain de Nanisivik, ainsi que la construction du quai; les travaux liés à la construction des routes et de l'aéroport sont par ailleurs sur le point d'être achevés. Au 1er novembre 1978, quelque 218 personnes dont 43 Inuit, soit 20,9 p. 100 de la population active, travaillaient à Nanisivik. Du point de vue technique, les travaux miniers vont bon train. Du 1er février au 1er octobre de la même année, on a traité 452 773 t de mineral contenant en moyenne 1,69 p. 100 de plomb et 13,46 p. 100 de zinc et ainsi produit 102 173 t de concentré de zinc et 10 062 t de concentré de plomb. Au cours de la saison maritime de 1978, on a acheminé vers les fonderies de l'Europe et des Etats-Unis 132 146 t de concentré de zinc et 11 304 t de concentré de plomb. Le N.M. Arctic, brise-glace canadien dont le gouvernement fédéral est en partie propriétaire a fait trois voyages et transporté 76 753 t de concentré à Anvers en Belgique.

D'autre part, un relevé financier fourni par Nanisivik indique qu'elle a réalisé au cours des six premiers mois de l'exercice financier 1978-1979, un profit net de \$1 006 000.

Le programme de formation en construction des Affaires du Nord, dirigé par M. Ken Cannon (veston blanc), peut former jusqu'à cinq apprentis-charpentiers à la fois. Il en est à sa quatrième année, et il a déjà permis de construire neuf maisons, un immeuble à bureaux et un garage pour le gouvernement fédéral dans les Territoires du Nord-Ouest. Sur la photo, on retrouve avec Ken (de gauche à droite) : M. Moses Alaku, Saglouc (Québec); M. Fred Lutz, Watson Lake (Yukon); MM. John Alaku et Joanasi Saviaktuk, tous deux de Saglouc.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

On a poursuivi la prospection minière dans les deux territoires de façon légèrement plus intensive que l'année précédente, car environ 42,5 millions de dollars ont été accordés à cet aspect de l'industrie.

Au Yukon, on a découvert de nouveaux gisements de plomb et de zinc dans la région de la mine Anvil. Les monts Pelly, le col MacMillan et les monts Wernecke où l'on explorait déjà intensivement des brèches renfermant du plomb, du zinc et de l'uranium ont fait l'objet d'une attention toute particulière. La majorité des concessions minières dans la région susmentionnée ont été jalonnées pour des gisements de plomb et de zinc. La prospection du cuivre a été inférieure à celle des années précédentes, mais celle de l'uranium a encore gagné en importance.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, où le plomb et le zinc représentaient 77 p. 100 de la production de 1977-1978, on a également poursuivi des recherches pour trouver des métaux communs.

Les recherches d'uranium n'ont pas été très fructueuses dans l'île Baffin et au sud-est du Grand lac des Esclaves, mais un certain nombre de gisements probables d'uranium ont été découverts dans le Keewatin, dans la région des lacs Dismal sur la Coppermine et dans la partie septentrionale de la région du Grand lac de l'Ours. La prospection des métaux communs s'est poursuivie en maints endroits des Territoires du Nord-Ouest mais elle s'est surtout concentrée sur les projets de forage près de Pine Point, dans la rivière Gayna et le long de la ceinture cuprifère dans les monts Mackenzie.

Dépenses d'exploitation par secteur

...	Répartition des dépenses de fonctionnement
Développement territorial et social	...
Affaires territoriales	\$537 662
Développement social	1 119 086
Secrétariat du CCMVN	322 411
Recherche sociale nordique	1 186 932
Formation et emploi (liaison)	1 589 649
Carrières dans le Nord	1 629 726
Total partiel	\$6 385 466
Orientation et planification (Nord)	...
Analyse économique	\$545 146
Coordination des projets de pipelines	2 032 684
Planification régionale	203 533
Gestion des données	292 853
Routes du Nord	11 762 168
Total partiel	\$14 836 384
Ressources naturelles et environnement du Nord	...
Gestion foncière	\$1 900 859
Ressources forestières	7 790 644
Environnement	1 498 117
Ressources hydrauliques	1 276 150
Administration de la Direction	2 412 171
Total partiel	\$14 877 941
Ressources non renouvelables du Nord	...
Mines	\$2 045 138
Terres pétrolifères et gazières	300 337
Administration de la Direction	110 898
Évaluation des ressources pétrolières et gazières	428 624
Génie pétrolier et gazier	1 122 131
Total partiel	\$4 007 128
Administration du Programme	\$7 882 270
Avantages sociaux	1 902 000
Dépenses nettes d'exploitation	\$49 891 189
Remboursement de sommes portées au crédit de la rubrique recettes au cours des années précédentes	547 144
Total	\$50 438 333

Dépenses d'immobilisations par secteur

...	Répartition des dépenses d'immobilisations
Développement territorial et social	...
Affaires territoriales	\$150 000
Développement social	14 668
Recherche sociale nordique	39 943
Formation et emploi	1 652
Total partiel	\$206 263
Orientation et planification (Nord)	...
Routes et pistes d'atterrissage du Nord	\$32 590 987
Total partiel	\$32 590 987
Ressources naturelles et environnement du Nord	...
Environnement	\$19 525
Gestion foncière	126 406
Ressources forestières	1 303 570
Ressources hydrauliques	174 892
Administration de la Direction	7 730
Total partiel	\$1 632 123
Ressources non renouvelables	...
Mines	\$127 042
Terres pétrolifères et gazifères	12 932
Administration de la Direction	5 574
Génie pétrolier et gazier	1 774
Total partiel	\$147 322
Administration du Programme	\$1 661 939
Total partiel	\$1 661 939
Total	\$36 238 634

Subventions, allocations et autres paiements de transfert 1977-1978

Subventions	Dépenses (en milliers de \$)
Développement territorial et social	...
Culture indienne et inuit	28.0
Dépenses affectées à la recherche et aux travaux scientifiques dans le Nord	425.0
Gouvernement des T.N.-O. - Administration et fonctionnement d'un programme de prêts aux petites entreprises	750.0
Total partiel	1 203.0
Politique et planification (Nord)	...
Arctic Instituts of North America pour le rassemblement de données scientifiques sur les régions polaires	150.0
Ressources naturelles et environnement du Nord	...
Chamber of Mines	33.0
Association pour la prévention des accidents	3.0
Association des prospecteurs du Yukon	1.0
Subventions aux prospecteurs	36.0
Société de conservation du Yukon	3.0
Total partiel	76.0
Total	1 429.0

Allocations	Dépenses (en milliers de \$)
Développement territorial et social	...
Soins hospitaliers aux Indiens et aux Inuit (T.N.-O.)	3 391.2
Soins hospitaliers aux Indiens et aux Inuit (Yukon)	150.0
Assurance-maladie des Indiens et des Inuit (T.N.-O.)	116.5
Assurance-maladie des Indiens et des Inuit (Yukon)	109.9
Location ou achat de maisons à prix modique (Yukon)	193.0
Associations autochtones - recherches touchant les revendications	109.6
Allocations aux Inuit en vue de favoriser le développement économique	2 789.9
Allocations aux associations autochtones pour consultation	65.3
Allocation à la Fraternité des Autochtones du Yukon afin de couvrir les frais du programme de recyclage	126.5
Programme d'enseignement des langues autochtones du gouvernement du Yukon	60.0
Planification de l'avenir des Indiens du Yukon	65.0
Gouvernement des T.N.-O. pour compenser la réduction des recouvrements territoriaux	734.0
Gouvernement du Yukon pour compenser la réduction des recouvrements territoriaux	398.5
Association des Indiens non inscrits du Yukon	50.0
...	8 359.4
Politique et planification (Nord) Conseil des Indiens du Yukon	26.6
Intérêt public et groupes autochtones - Pipeline Alcan	46.6
Gouvernement du Yukon pour les frais du programme de recherche sur les pipelines dans le Nord	50.0
Scierie sur la rivière des Esclaves aménagée par le gouvernement des T.N.-O.	140.0
Comité des travailleurs autochtones du bâtiment du Yukon pour obtenir un directeur professionnel de programmes	30.0
Total partiel	293.2

Autres paiements de transfert	Dépenses (en milliers de \$)
Développement territorial et social	...
Subvention d'exploitation - Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	134 352.0
Subvention d'immobilisations - Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	4 909 210
Subvention d'exploitation - Gouvernement du Yukon	29 312.0
Subvention d'immobilisations - Gouvernement du Yukon	11 606.0
Total	224 362.0

Prêts, investissements et avances

...	Dépenses (en milliers de \$)
Développement territorial et social	...
Prêts du gouvernement du Yukon pour permettre les prêts aux petites entreprises	25.0
Prêts au gouvernement du Yukon pour la réalisation de projets d'immobilisations et pour permettre de consentir des prêts aux municipalités aux fins de projets d'immobilisations	5 100.0
Prêts au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour la réalisation de projets d'immobilisations et pour permettre de consentir des prêts aux municipalités et aux districts scolaires aux fins de projets d'immobilisations	3 587.0
Prêts aux revendicateurs autochtones afin de couvrir les frais liés à la recherche, à l'élaboration et aux négociations de leurs revendications	3 221.0
Prêts de la Caisse de prêts aux Esquimaux	801.0
Total	12 734.0

Aide financière

Aide financière aux gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon en 1977-1978

Accords financiers	Yukon (\$000s) (en milliers de \$)	T.N.-O. (\$000s) (en milliers de \$)
Subvention au déficit de fonctionnement	15 951.0	106 835.0
Subvention tenant lieu d'impôts sur le revenu	13 361.0	27 517.0
Subvention d'immobilisations	11 606.0	49 092.0
Total partiel	40 918.0	183 444.0
Allocations
Soins hospitaliers aux Indiens et aux Inuit	149.9	3 391.2
Assurance-maladie des Indiens et des Inuit	109.9	116.4
Location ou achat de maisons à prix médique	193.0	...
Conversion du financement des hôpitaux Programme de recherche sur la construction de pipelines dans le Nord
Total partiel	452.8	3 507.6
Autres paiements de transfert
* Programme de prêts aux petites entreprises	...	750.0
Total partiel	...	750.0
Prêts
Prêts pour le financement de caisses de prêts aux municipalités et aux autres tiers	5 100.0	3 587.0
Total	46 470.8	191 288.6
* En vertu d'un accord conclu entre le Ministre et le Commissaire, l'élément caisse de prêts aux petites entreprises des Territoires du Nord-Ouest a été transféré au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest le 31 mars 1977.		

Introduction

Le Programme d'Administration du Ministère établit la politique des trois principaux Programmes décrits dans le présent rapport, soit Parcs Canada, les Affaires indiennes et inuit et les Affaires du Nord et leur offre des services administratifs et consultatifs centralisés.

Il fournit aussi les fonds aux groupes suivants : Affaires publiques et parlementaires, Finances et Services professionnels, Orientation générale, Bureau des revendications des Autochtones et cabinets du Ministre et du Sous-ministre. Étant donné la politique gouvernementale de restrictions et la nécessité pour chacun de tirer le plein parti de ses crédits, les Services professionnels et financiers se sont donné deux grands buts, soit mieux gérer les ressources financières du Ministère et aider les gestionnaires à utiliser ces ressources de façon plus efficace.

Il appartient au sous-ministre adjoint des Services professionnels et financiers, qui est l'agent en chef des finances du Ministère et qui relève du sous-ministre, de veiller à ce que les systèmes et méthodes de gestion et d'administration financières utilisés dans les travaux et programmes ministériels soient efficaces et de bonne qualité.

Planification et analyse des ressources

La Direction générale de la planification et de l'analyse des ressources a été créée à la fin de 1977 afin de donner une direction à l'échelle ministérielle pour la conception, l'élaboration et la mise en oeuvre d'orientations, de méthodes et de procédures qui amélioreront la qualité de la gestion financière dans tout le Ministère grâce à un meilleur mode de répartition et d'utilisation des ressources.

Outre les services consultatifs offerts à la haute direction sur les questions ayant trait à la planification et à l'utilisation des ressources, la Direction générale coordonne l'activité du Ministère en matière de gestion financière, de budgétisation et de rapports sur la gestion. Les principaux projets entrepris afin d'améliorer la gestion financière du Ministère comprennent : a) l'élaboration d'orientations, de méthodes et de procédures, et ce, en collaboration avec les Opérations comptables du Ministère, en vue de mettre sur pied un nouveau système de contrôle budgétaire à l'échelle du Ministère; b) la mise en oeuvre d'un processus ministériel pour la préparation des programmes financiers et c) l'élaboration d'orientations et de méthodes pour l'examen des investissements possibles et la prise de décision qui s'ensuit (par exemple : construction d'écoles et de nouvelles installations dans les parcs).

Opérations comptables du Ministère

Il appartient à cette Direction générale de mettre au point des méthodes comptables et de fournir des services comptables dans tout le Ministère.

La Direction générale procède actuellement à l'élaboration d'un système financier qui assurera l'exactitude des rapports financiers par la mise en place de contrôles. Le système de contrôle, mis en oeuvre en avril 1978, est un outil moderne, perfectionné et innovateur pour la gestion des ressources financières du Ministère.

Le système de contrôle budgétaire a amélioré le contrôle du Ministère sur les affectations parlementaires et permet ainsi au Ministre de respecter les engagements auxquels il est tenu de par la loi. De plus, on a commencé à élaborer un nouveau plan comptable qui devrait entrer en vigueur le 1er avril 1979.

Génie et architecture

Au Ministère, c'est la Direction du génie et de l'architecture qui est chargée de la planification, de la conception, de l'acquisition et de l'exploitation technique des immeubles et autres biens, de l'attribution des contrats et de l'élaboration des orientations, des normes et des lignes directrices qui s'y attachent.

D'autre part, la Direction représente le Ministère dans certains comités et groupes de travail internationaux, nationaux et interministériels.

Au cours de l'année, on a amorcé le plan de travail triennal de la Direction en mettant l'accent sur l'élaboration d'orientations, de normes et de lignes directrices, sur les systèmes d'inventaire de l'actif immobilisé et de gestion de l'entretien et sur le Programme de conservation de l'énergie.

Méthodes de gestion

La Direction des méthodes de gestion a été créée pour atteindre les objectifs du Ministère concernant l'amélioration de la gestion. Cette Direction a réuni les groupes organisationnels des Services de conseil en gestion, de la Division du traitement des données et de la Direction générale des services administratifs. De nouveaux groupes organisationnels ont été créés au sein de la Direction, notamment la Direction générale des systèmes d'information et la Direction générale de l'étude des méthodes de gestion.

La Direction des méthodes de gestion a eu pour mandat, d'une part, de donner une orientation aux divers projets destinés à accroître l'efficacité et le rendement du Ministère et, d'autre part, de mettre au point de meilleures méthodes d'évaluation de la productivité des employés et de leurs responsabilités face à leurs supérieurs. A cette fin, on a créé un Comité de l'amélioration de la gestion chargé de coordonner les initiatives prises dans ce sens. Le Comité des finances et le Comité de vérification remplissent des fonctions semblables en répondant à la nécessité d'atteindre les objectifs d'amélioration dans les domaines des finances et de la gestion.

Une nouvelle Direction générale des systèmes d'information a été établie pour la gestion concertée des systèmes d'information. Étant donné la décentralisation de la gestion et du fonctionnement du Ministère, on a accordé la priorité à la gestion concertée des systèmes d'information tant pour les systèmes d'information financiers que de gestion.

La Direction générale de l'étude des méthodes de gestion a été créée dans le but de fournir au sous-ministre et au Comité de vérification des renseignements opportuns sur l'efficacité des contrôles de gestion ainsi que des systèmes d'information touchant les finances et d'autres domaines. La Direction générale est également chargée de faire part à la direction du Ministère de ses observations au sujet des systèmes, lesquelles peuvent permettre de juger de la valeur des dépenses faites par le Ministère. On prévoit que l'organisation et la dotation en personnel de la Direction générale soient terminées au cours de 1978-1979.

Services administratifs

La Direction générale des services administratifs offre des services centralisés et coordonne divers services administratifs ayant trait aux installations, au traitement de la copie, aux registres, aux manuels et aux directives, à la bibliothèque du Ministère, à la sécurité et à la gestion du matériel. En février 1978, le Service des locaux a entrepris le déménagement à Hull de l'administration centrale du Ministère. Les centres de traitement de la copie ont complètement été réorganisés et on a adopté de nouveaux systèmes et acquis un nouvel équipement de production de textes définitifs afin de répondre à la demande sans cesse croissante dans ce domaine. Les travaux relatifs aux plans visant à instaurer et à maintenir un système de prêts bibliothécaires rentables et à offrir un plus grand nombre de services aux sections régionales progressent bien. La Division de la gestion du matériel fournit une orientation centralisée au Ministère sur toutes les questions relevant de sa compétence.

Au cours d'un voyage dans l'Arctique de l'Est, l'honorable J. Hugh Faulkner prend le temps de discuter avec une jeune mère inuk de Cambridge Bay.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Affaires publiques et parlementaires

On a modifié ou élargi certains aspects des travaux de la Direction des affaires publiques et parlementaires. A la Section des services de rédaction, les rédacteurs français ont entrepris la coordination des publications ministérielles.

La Direction a mis sur pied un service des recherches sur les communications.

Les Affaires publiques et parlementaires ont également adopté une nouvelle méthode d'informations englobant plusieurs média.

Au journal d'information du Ministère, Intercom, sont venues s'ajouter deux autres publications destinées aux employés : Interim et Bulletin. Interim, qui paraît mensuellement et traite de nombreux sujets, est distribué à tous les employés, alors que Bulletin donne des résumés de nouvelles d'intérêt général.

Orientation générale

Le Groupe de l'orientation générale aide et conseille le Ministre, le Sous-Ministre et les autres hauts fonctionnaires en matière de politique d'ensemble, en particulier d'orientations qui touchent à la coordination entre les programmes opérationnels. L'élaboration d'orientations particulières et la participation à divers comités ministériels et interministériels, groupes d'étude et de travail servent également les intérêts du Ministère.

Personnel

Au cours de l'année, la Direction du personnel a élaboré et mis en oeuvre une politique ministérielle sur l'emploi des Indiens, des Métis, des Inuit et des Indiens non inscrits. L'objectif de la politique est de promouvoir et d'encourager leur embauche à tous les échelons du Ministère et surtout à ceux de la haute direction et des cadres moyens. En novembre dernier, on a nommé un coordonnateur principal, au niveau ministériel, chargé de promouvoir le programme et de surveiller sa mise en oeuvre.

Au cours de 1977, le Ministère a commencé la décentralisation des fonctions ayant trait aux langues officielles dans les quatre Programmes, en créant des postes de coordonnateurs des langues officielles et en les intégrant au service du personnel de chaque Programme. Nombre des fonctions remplies par l'ancienne Direction des langues officielles relèvent maintenant des coordonnateurs.

Une section des langues officielles subsiste au niveau administratif et fait partie de la Direction du personnel. Elle a pour tâche d'étudier les questions intéressant tout le Ministère. En octobre 1977, le Conseil du Trésor a présenté sa politique révisée sur les langues officielles et au cours des derniers mois de cette même année, on a appliqué cette politique dans chacun des Programmes.

Chaque région du Ministère a fait l'objet de vérifications et de recherches visant à évaluer la gestion du personnel. On a défini les secteurs nécessitant des améliorations et des mesures correctives ont été prises.

Dans le cadre des lignes directrices sur le Programme d'aide aux employés du Conseil du Trésor, le Ministère a mis sur pied un service d'aide et d'orientation à l'intention des employés, et il a reçu l'appui entier des gestionnaires et des agents négociateurs.

Bureaux régionaux

Bureaux régionaux

Parcs Canada	Atlantique	Ontario	Bureau du canal
...	Propriétés	132,2e Rue,	Trent-Severn
...	historiques	Est	C.P. 567
...	Rue Upper	Boîte postale	Peterborough
...	Water	1359	(Ontario)
...	Halifax	Cornwall	K9J 6Z6
...	(Nouvelle-	(Ontario)	...
...	Écosse)	K6H 5V4	...
...	B3J 1S9
...	Québec	Prairies	Bureau du canal
...	1141, Route	114, rue Garry	Rideau
...	de l'Église	Winnipeg	12, avenue
...	Boîte Postale	(Manitoba)	Maple Nord
...	10275	R3C 1G1	Smiths Falls
...	Ste-Foy	...	(Ontario)
...	(Québec)	...	7A 1Z5
...	G1V 4H5
...	...	Ouest	Bureau des canaux
...	...	134, 11e	du Québec
...	...	Avenue, S.-E.	200, boulevard
...	...	Calgary	Greenfield Park
...	...	(Alberta)	(Québec)
...	...	T2G 0X5	J4B 2M4
Direction de	Provinces de l'Ouest
la promotion	Ressources minQrales
Qconomique	indiennes
Indiens-	112, 11e Avenue, S.-E.
Esquimaux	Calgary (Alberta)
...	T2G 0X5
Affaires	Territoires	Alberta	Ontario
indiennes et	du Nord-Ouest	C.N. Tower	Édifice Arthur
esquimaudes	5110A, 50e	10004, 104e	Meighen
...	Avenue	Avenue	55, avenue St.
...	3e Qtage	Edmonton	Clair, Est
...	Boîte postale	(Alberta)	Toronto (Ontario)
...	2760	T5J 0K1	M4T 2P8
...	Yellowknife
...	(T.-N.-O.)

...	X1A 1C9
...	Yukon	Saskatchewan	QuQbec
...	Édifice	Édifice	1141, Route de
...	fédéral	MacCallum Hill	l'Église
...	Whitehorse	1874, rue	Boete postale
...	(T.-Y.)	Scarth	8300
...	Y1A 2B5	Regina	Ste-Foy Québec)
...	...	(Saskatchewan)	G1V 4C7
...	...	S4P 2G7	...
...	Colombie-	Manitoba	Maritimes
...	Britannique	275, avenue	77, rue Victoria
...	Boîte postale	Portage	Boîte postale 160
...	10061	Winnipeg	Amherst
...	Pacific Centre	(Manitoba)	(Nouvelle-Écosse)
...	Limited	R3B 3A3	B4H 3Z3
...	700, rue	...	George, Ouest
...	Vancouver (C.-B.)
...	V7Y 1C1
Affaires	Territoires du	Yukon	...
du Nord	Nord-Ouest	Édifice 200	...
...	Boîte Postale	Takhini	...
...	1500	Whitehorse (T.-Y.)	...
...	Yellowknife	Y1A 3V1	...
...	(T.-N.-O.)
...	X0E 1H0
Services	Territoires	Services techniques des	...
techniques	du Nord-Ouest	provinces des	...
...	Boîte postale	Prairies	...
...	1583	604 Édifice fédéral	...
...	Yellowknife	101, 22e Rue	...
...	(T.-N.-O.)	Saskatoon	...
...	X0E 1H0	(Saskatchewan)	...
...	...	S7K 0E1	...